



Triel

pratique



Guide municipal

Ville de Triel sur Seine - Edition 2017

www.triel-sur-seine.fr

ACQUISITION

Soyez ENFIN CHEZ VOUS

Pour financer votre premier achat, vous vous posez certainement des questions :
puis-je bénéficier de prêts aidés ? Mon apport personnel est-il suffisant ?
Comment être sûr de bénéficier des meilleures conditions ?

Pour des réponses claires et des solutions de financement adaptées à votre situation, rencontrez les experts Empruntis l'agence.

empruntis !
l'agence ●

expert en crédit immobilier

Espace média - 3 Rue Gustave Eiffel
78300 POISSY
Tél. 01 39 22 97 44*

* Coût selon opérateur. « Empruntis l'agence » est une marque utilisée par le réseau de franchise Broker France proposant aux particuliers un service de courtage en prêt immobilier (acquisition, investissement locatif, renégociation de crédit...). Les franchisés Broker France interviennent pour le conseil de plusieurs établissements bancaires avec chacun desquels ils ont conclu un mandat d'intermédiation. Dans le cadre de ces mandats d'intermédiation, les franchisés Broker France analysent la demande de financement immobilier du client, assistent ce dernier lors de la constitution de son dossier, le présentent aux établissements bancaires. L'établissement bancaire demeure le seul décisionnaire de l'octroi du financement. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix (10) jours à compter de la réception de l'offre de financement. Si la vente immobilière est annulée en raison de la non-obtention du prêt immobilier, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Empruntis l'Agence-Franchisé indépendant EXDEHA-FINANCE - Sarl au capital social de 8 000€ - RCS Versailles n° 482 607 058 - Siège social: 3 rue Gustave Eiffel Espace Média - 78300 Poissy - COBSP - MAL - MOBSP - immatriculé au registre de FORIAS sous le numéro 07033915 (site : www.forias.fr) Crédit photo : © Fotolia 30145601.



OPTIMHOME
i m m o b i l i e r

IMMOBILIER À TRIEL SUR MESURE

Parce que l'achat ou la vente d'un bien immobilier est une étape importante dans une vie, mettez tous les atouts de votre côté. Avec le concept de Optimhome, premier réseau immobilier à domicile certifié ISO 9001, vous allez profiter de la qualité et de l'efficacité de son réseau.

TRANSACTION - LOCATION ESTIMATION GRATUITE

- Un interlocuteur unique
- Une estimation réaliste de votre bien
- La sécurité de votre transaction avec signature du compromis chez le notaire
- Des honoraires réduits
- Une grande disponibilité



Bruno PHILIPPE

06 98 25 83 26

www.philippe.optimhome.com

bruno.philippe@optimhome.com

RSAC : 518007174 Versailles



Sommaire

Découvrir la ville

- 7 Identité
- 8 S'informer
- 9 Les élus municipaux
- 13 Les commissions municipales
- 15 Les élus du territoire
- 16 La démocratie de proximité
- 17 Histoire et patrimoine
- 20 Les jumelages
- 21 Les partenaires institutionnels

A votre service !

- 24 Démarches administratives
- 26 Urbanisme
- 35 Sécurité
- 36 Scolaire et périscolaire
- 40 Petite Enfance
- 42 Jeunesse

- 44 Sports
- 47 Vie culturelle et associative
- 50 Événements et animations
- 52 Action sociale
- 55 Commerce et proximité

Cadre de vie

- 57 Transports
- 58 Collecte et traitement des déchets
- 60 Vie quotidienne
- 62 Stationnement

Répertoires

- 64 Santé et paramédical
- 67 Commerce
- 72 Services
- 77 Numéro divers



23568



Edito

**Chères Trielloises,
chers Triellois,**



Je suis heureux de vous faire parvenir cette nouvelle édition de notre guide municipal. Conçu pour vous donner une information rapide et concise, il vous donnera un aperçu complet des services et infrastructures qu'offre notre ville : scolarité, sport, urbanisme, action sociale, entreprises et commerces. Nouvel arrivant ou résidant de longue date, vous y découvrirez (ou redécouvrirez) les fondements qui façonnent le charme de notre commune : son héritage culturel, sa situation géographique privilégiée, ainsi que l'engagement de ses habitants au quotidien dans la vie locale au travers de nombreuses associations.

Ce document pratique est complété par les informations publiées régulièrement sur notre site web : www.triel-sur-seine.fr et dans nos éditions spécifiques : annuaires des associations, guide des seniors, le Triel Infos, la newsletter hebdomadaire... Je vous invite à les consulter pour rester au fait des actualités locales.

Bien-sûr les élus et les services municipaux restent à votre écoute pour vous aider dans vos démarches administratives. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de renseignements ou pour nous suggérer des améliorations dans les outils que nous mettons à votre disposition.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage. Je vous souhaite une bonne lecture.

Joël MANCEL

Maire de Triel-sur-Seine

Conseiller Communautaire

Grand Paris Seine et Oise



Découvrir la ville

7 Identité

8 S'informer

9 Les élus municipaux

**13 Les commissions
municipales**

15 Les élus du territoire

**16 La démocratie
de proximité**

17 Histoire et patrimoine

20 Les jumelages

**21 Les partenaires
institutionnels**



Le logo de la ville

Il identifie les messages émis par la municipalité. Dessinée spécialement pour ce logo, l'écriture arrondie du nom évoque la douceur de vivre en bords de Seine. Les deux courbes du symbole font référence au fleuve. Leur perspective et la succession des bulles, 8 bulles pour 8 quartiers, représentent la dynamique des projets municipaux, construits avec les Triellois, pas à pas. La touche solaire du jaune réchauffe l'ensemble et rappelle la devise de la ville : *“Entre Ciel et Seine”*.



Le Blason

D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 fleurs de lys, symbolisant la montagne de l'Hautil et le passage de Louis XIV à Triel. Une rivière onduée d'argent mouvant de la pointe, symbolise la Seine. En haut, sur fond rouge, une mître d'argent en



souvenir de Saint Martin, évêque de Triel. Deux pampres d'or accostent la mître, rappelant l'époque de la culture de la vigne.

Carte d'identité

À 35km à l'ouest Paris, Triel-sur-Seine s'étend sur les deux rives du fleuve. Sa plus grande partie s'étage sur les coteaux de l'Hautil qui culmine à 175 mètres. Point culminant de l'Île-de-France, cette colline est le siège du Parc aux Étoiles, un observatoire dédié à l'astronomie.

Région : Île-de-France
Département : Yvelines (78)
Préfecture : Versailles
Sous-Préfecture : Saint-Germain-en-Laye
Zone Urbanisée : 415,56 ha
Zone Forestière : 350 ha
Densité : 857 habitants/km²
Population : 11 777 habitants (2014)
Nom des habitants : les Triellois(es)

Triel Infos, le journal municipal

Journal distribué gratuitement dans votre boîte aux lettres et disponible à l'accueil de la mairie. Il traite de tous les points d'actualité et d'information concernant la Ville.



L'espace famille



Pour les familles, un espace vous est réservé et vous propose un véritable service de proximité pour vos démarches au quotidien.

Le site Internet municipal



Le guide municipal

Vous avez entre les mains le guide municipal édition 2017. Il regroupe les informations pratiques de la ville. Il est distribué gratuitement et disponible en mairie.

Les diverses brochures

- Annuaire des associations : réédité tous les ans pour le forum des associations.
- Guide des séniors : Guide pratique destiné à nos aînés et leurs familles.

Les panneaux d'information

Une trentaine de panneaux municipaux sont installés dans la ville et permettent d'être informé sur les diverses manifestations organisées dans la ville.

Le panneau lumineux

Situé au carrefour des rues Paul Doumer et Eugène Senet, il vous informe en temps réel sur l'actualité de la ville.

Le site internet recense toutes les informations pratiques et actuelles sur votre ville. Vous pouvez aussi y déposer vos demandes de renseignement ainsi que vous inscrire à la Newsletter hebdomadaire (voir ci-dessous). www.triel-sur-seine.fr

La newsletter Triel Actus

La newsletter vous est envoyée tous les jeudis sur votre boîte mail après inscription. Elle recense toutes les activités qui auront lieu prochainement ou les actualités importantes. Inscription sur le site internet de la ville.

Les élus municipaux

Le maire

Représentant de l'autorité municipale, il est le supérieur hiérarchique des agents communaux et dispose d'un pouvoir d'organisation des services. Il remplit des fonctions administratives, et est également officier d'état civil et de police judiciaire. Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal. En matière de police, il doit maintenir l'ordre public défini dans le Code général des collectivités territoriales comme la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.



Le Bureau Municipal



Le Bureau Municipal réunit le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux de la majorité une fois par semaine pour piloter les projets de la Ville et déterminer l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est composé du Maire et des 23 élus de la majorité ainsi que des 10 élus n'appartenant pas à la majorité. Il se réunit en séance publique à l'Espace Senet, salle Guy de Maupassant, au moins

Cadre en communication d'entreprise en retraite, Joël Mancel a été élu maire de Triel en 2008 puis réélu en 2014. Auparavant, il avait été président du club de tennis de Triel de 1988 à 1996 puis conseiller municipal à partir de 1995, et maire adjoint chargé des sports et de la jeunesse de 2001 à 2008. Il a été vice-président de la CA2RS 2008 à 2016. Depuis 2016, il est membre du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, à laquelle appartient Triel.



une fois par trimestre. Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les élus municipaux

Le groupe majoritaire : Triel Demain



Joël
MANCEL
Maire de Triel
Conseiller
Communautaire
GPS&O



Hélène
DEBAISIEUX-DENÉ
Premier adjoint,
déléguée à la
Vie des Quartiers,
à la Mobilité urbaine
et à la Petite Enfance



Frédéric
SPANGENBERG
Adjoint au maire : Dév.
Durable, Environnement,
Agenda 21
Conseiller Communautaire
GPS&O



Manuela MARIE
Adjointe au Maire
déléguée à la Culture,
Vie Associative,
Tourisme, Jumelage
et Communication



Christian
BOUTELOUP
Adjoint au Maire
délégué à la Tranquillité
Publique, Sécurité
et Accessibilité des
équipements publics



Evelyne
PUECHAVY
Adjointe au Maire
déléguée à la Vie Citoyenne,
à l'État Civil,
aux Élections, et à la
Politique du Handicap



Michel POIROT
Adjoint au Maire
délégué
à la Réhabilitation
du Cœur de la Ville
et à l'Urbanisme



Elianor TAGNE
Adjointe au Maire
déléguée aux Finances



Jean-François
BOUTOILLE
Adjoint au Maire délégué
aux Travaux,
à la Propreté,
aux Espaces Verts
et à l'Informatique



Frédérique
BROCHOT-MAHER
Adjointe au Maire
déléguée
à la Vie Éducative
et à la Restauration
Scolaire



Daniel CHANEL
Conseiller Municipal
délégué au Logement,
à la Gestion du
Contingent Municipal
et à la Lutte contre
l'Habitat Insalubre



Michel VANDROUX
Conseiller Municipal
délégué au Sport

Les élus municipaux

Le groupe majoritaire : Triel Demain (suite)



Marie-Claude
LALEMANT
Conseillère Municipale
déléguée aux Seniors



Jean-Pierre
MAROTTE
Conseiller Municipal
délégué à la Transition
Écologique et aux
Économies Vertes



Sandrine
PERRON-HARDY
Conseillère Municipale
déléguée à
la Jeunesse



Ludovic
LÉA
Conseiller Municipal
délégué au commerce
de proximité
et à la dynamique
entrepreneuriale



Evelyne
LEGROUX
Conseillère Municipale



Muriel
DAUVERGNE
Conseillère Municipale



Jean-Charles
CIZA
Conseiller Municipal



Catherine
SANGROUBER
Conseillère Municipale



Edouard
DE GOUSSENCOURT
Conseiller Municipal



Charles-Matti
ZENTZ
Conseiller Municipal



Serge
RUMEAU
Conseiller Municipal

Les élus municipaux

Groupe Triel Energie (groupe n'appartenant pas à la majorité)



Franck
PHILIPPE
Conseiller Municipal



Léon
JANUS
Conseiller Municipal



Christelle
COLNAGHI
Conseillère Municipale



Isabelle
WENGER-ARTZ
Conseillère Municipal



Martine
BERNELIN DA SILVA
Conseillère Municipale



Jean
RAFTON
Conseiller Municipal

Groupe Réagir pour Triel (groupe n'appartenant pas à la majorité)



Philippe
PAILLET
Conseiller Municipal



Alain
GELOT
Conseiller Municipal



Véronique
LAVOCAT
Conseillère Municipale



Laurence
DIJON
Conseillère Municipale

Les commissions municipales

Les élus y discutent des problèmes concrets des Triellois et proposent des solutions. Chaque commission est présidée de droit par M. le Maire et animée par un adjoint ou le conseiller municipal délégué. Chacune est composée d'au moins six membres représentant les élus majoritaires et minoritaires. Les responsables des services municipaux concernés y participent également.



Commission	Groupe	Membres
Finances Ressources Humaines	Triel Demain	Hélène DEBAISIEUX-DENÉ, Frédéric SPANGENBERG, Manuela MARIE, Christian BOUTELOUP, Evelyne PUECHAVY, Jean-François BOUTOILLE, Elianor TAGNE, Michel POIROT, Frédérique BROCHOT-MAHER, Ludovic LEA, Jean-Charles CIZA
	Triel Energie	Léon JANUS, Christelle COLNAGHI, Franck PHILIPPE
	Réagir pour Triel	Alain GELOT, Philippe PAILLET
Aménagement urbain, Développement durable, Commerces, Transports, Stationnement	Triel Demain	Michel POIROT, Hélène DEBAISIEUX-DENÉ, Frédéric SPANGENBERG, Jean-François BOUTOILLE, Christian BOUTELOUP, Ludovic LEA, Jean-Pierre MAROTTE, Evelyne LEGROUX, Jean-Charles CIZA, Edouard DE GOUSSENCOURT
	Triel Energie	Franck PHILIPPE, Martine BERNELIN DA SILVA, Jean RAFTON
	Réagir pour Triel	Alain GELOT, Philippe PAILLET
Travaux Réseaux Cadre de vie	Triel Demain	Jean-François BOUTOILLE, Daniel CHANEL, Evelyne PUECHAVY, Frédéric SPANGENBERG, Christian BOUTELOUP, Muriel DAUVERGNE
	Triel Energie	Franck PHILIPPE, Martine BERNELIN DA SILVA
	Réagir pour Triel	Philippe PAILLET
Scolaire périscolaire, restauration	Triel Demain	Frédérique BROCHOT-MAHER, Sandrine PERON-HARDY, Michel VANDROUX, Evelyne PUECHAVY, Muriel DAUVERGNE, Jean-Charles CIZA
	Triel Energie	Christelle COLNAGHI, Isabelle WENGER ARTZ
	Réagir pour Triel	Laurence DIJON

Commission	Groupe	Membres
Petite Enfance	Triel Demain	Hélène DEBAISIEUX-DENÉ, Sandrine PER- RON-HARDY, Jean-François BOUTOILLE, Serge RUMEAU, Evelyne PUECHAVY, Marie-Claude LALEMANT
	Triel Energie	Martine BERNELIN DA SILVA, Jean RAFTON
	Réagir pour Triel	Véronique LAVOCAT
Vie Culturelle Et Associative	Triel Demain	Manuela MARIE, Michel VANDROUX, Evelyne LEGROUX, Serge RUMEAU, Muriel DAUVERGNE, Charles-Matti ZENTZ
	Triel Energie	Léon JANUS, Isabelle WENGER-ARTZ
	Réagir pour Triel	Véronique LAVOCAT
Jeunesse et Sport	Triel Demain	Michel VANDROUX, Frédéric SPANGENBERG, Sandrine PERRON-HARDY, Michel POIROT, Evelyne LEGROUX, Edouard DE GOUSSENCOURT
	Triel Energie	Léon JANUS, Isabelle WENGER-ARTZ
	Réagir pour Triel	Philippe PAILLET
Citoyenneté et Handicap	Triel Demain	Evelyne PUECHAVY, Catherine SANGROUBER, Daniel CHANEL, Michel POIROT, Marie-Claude LALEMANT, Manuela MARIE
	Triel Energie	Christelle COLNAGHI, Léon JANUS
	Réagir pour Triel	Laurence DIJON
Social et logement	Triel Demain	Daniel CHANEL, Michel POIROT, Jean-Pierre MA- ROTTE, Marie-Claude LALEMANT, Michel VAN- DROUX, Evelyne PUECHAVY
	Triel Energie	Martine BERNELIN DA SILVA, Jean RAFTON
	Réagir pour Triel	Philippe PAILLET
Tranquillité publique	Triel Demain	Christian BOUTELOUP, Evelyne PUECHAVY, Jean-François BOUTOILLE, Evelyne LEGROUX, Mu- rielle DAUVERGNE, Ludovic LEA, Jean-Charles CIZA
	Triel Energie	Christelle COLNAGHI, Isabelle WENGER-ARTZ
	Réagir pour Triel	Alain GELOT
Appels d'offres	Triel Demain	Éliane TAGNE, Frédérique BROCHOT-MAHER, Christian BOUTELOUP, Frédéric SPANGENBERG, Hélène DEBAISIEUX-DENE
	Triel Energie	Léon JANUS
	Réagir pour Triel	Philippe PAILLET, Alain GELOT

La députée



Michèle de Vaucouleurs
Cabinet parlementaire
169 rue Paul Doumer
78510 Triel-sur-Seine
Tél. 07 86 95 81 36

Les conseillers départementaux



Jean-François RAYNAL
Conseiller départemental du
Canton de Verneuil-sur-Seine
Vice Président
du Conseil Départemental
Tél. 01 39 07 70 35



Hélène BRIOIX-FEUCHET
Conseillère départementale du
Canton de Verneuil-sur-Seine
Tél. 01 39 07 70 35

Inscription sur les listes électorales

Vous êtes nouveau Triellois, vous avez changé d'adresse ou d'état civil :

Pensez à informer le service élections de la commune au plus vite. Si vous effectuez cette démarche après le 1^{er} janvier suivant, votre demande d'inscription sur les listes électorales ne sera prise en compte qu'à compter du 1^{er} mars.

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans à la veille du scrutin :

Vous êtes inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune. Vérifiez la

prise en compte de votre inscription auprès du Service élections de la Ville, avant le 31 décembre de l'année en cours. Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription le 10 janvier suivant, vérifiez le tableau des nouveaux inscrits. Il est consultable en mairie au sein du service élections et doit comporter toutes les nouvelles inscriptions de l'année. Si votre nom ne figure pas sur ce tableau, vous avez la possibilité de saisir le tribunal d'instance du lieu de votre domicile pour vous faire inscrire jusqu'au 20 janvier.

Électeurs français :

Inscrivez-vous sur les listes électorales soit personnellement ou en adressant votre demande par courrier ou en ligne avant le 31 décembre de l'année en cours, au moyen des documents et formulaires agréés prévus à cet effet. Ces derniers sont consultables et disponibles sur www.triel-sur-seine.fr et www.service-public.fr

Électeurs européens :

Vous pouvez vous inscrire sur une liste complémentaire municipale et européenne. Les conditions générales et pièces justificatives sont identiques à celles des électeurs français, hormis la pièce d'identité qui doit prouver la nationalité du pays européen.

Où s'adresser ? :

Hôtel de Ville de Triel
Place Charles de Gaulle
Tél. 01 39 70 22 00

Tribunal d'Instance de Versailles
Tél. 01 39 07 39 59
5 place André Mignot RP 1109
78011 VERSAILLES CEDEX
www.justice.gouv.fr

Le Conseil Municipal Enfants (CME)



Le Conseil Municipal Enfants (CME) est composé d'élèves de CM1 et CM2 des écoles de Triel, pour une durée de 2 ans (CM1). Il permet aux jeunes de prendre conscience des enjeux de la citoyenneté, de donner leur avis sur les problématiques qui concernent notre ville. Ils se divisent eux aussi en différentes commissions avec lesquelles ils mettront en place des projets. Les membres élus participent aux manifestations commémoratives. Ils accompagnent chaque année les anciens combattants au défilé sur les Champs Elysées, pour y raviver la flamme du soldat inconnu et y déposer une gerbe, en hommage à nos héros passés.

L'Assemblée Citoyenne des Jeunes (ACJ)



Instituée par la Ville afin de maintenir le lien avec les jeunes triellois, l'Assemblée Citoyenne des Jeunes (ACJ) permet à ceux

qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie locale et de contribuer à améliorer le quotidien de leurs concitoyens. Elle regroupe une vingtaine de membres qui se réunissent régulièrement à la Maison des Jeunes et font des propositions aux élus municipaux, dans des domaines qui leur tiennent à cœur. L'assemblée est renouvelée chaque année après la rentrée scolaire.

Renseignements : Maison des Jeunes, 61 rue de Chanteloup, Tél. 01 39 27 13 02, service. jeunesse@triel.fr.

Le Conseil des sages



Assemblée représentant les aînés triellois dans le dialogue avec la Municipalité, le conseil des sages est une instance de réflexions et de propositions. Il éclaire et apporte, par ses avis et études, une vision constructive à l'action municipale sur les différents projets municipaux. Ses membres conduisent une réflexion permanente sur la vie locale. Pour en faire partie, il suffit de remplir les conditions d'âge, d'activité et de résidence requises et faire acte de candidature par simple lettre motivée.

Renseignements : Hôtel de Ville, place Charles de Gaulle, tél. 01 39 70 22 00, conseil-des-sages@triel.fr

Fondation de la ville

L'origine du nom Triel viendrait, suivant les croyances locales, de TRI ILES : Trois îles : l'île de la Motte des Braies, l'île du Roy, aujourd'hui disparues et l'île Hermière qui supporte une des piles du nouveau pont. Le nom a été latinisé au moyen âge pour devenir Triellum puis deviendra Triel le Bourg et enfin Triel-sur-Seine. En 1221, Philippe Auguste déclare Triel "*commune affranchie*". C'est vraisemblablement à cette époque que fut construit le château aujourd'hui disparu.

Du XX^e siècle à aujourd'hui



La ville de Triel est essentiellement agricole jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La principale culture est alors la vigne, mais elle est ruinée par l'arrivée du phylloxéra en 1899. On installe alors, dans les carrières de gypses désaffectées, la culture du champignon de Paris. Elles servent également de refuge aux Triellois durant la seconde guerre mondiale. Triel, alors occupée par les soldats nazis, fut libérée par les Américains le mardi 29 août 1944. L'urbanisation de la ville s'accélère dans les années 60. La ZAC des Châtelaines, aujourd'hui quartier pavillonnaire et commerçant, émerge en 1977.



D'illustres visiteurs

La commune a accueilli de nombreuses célébrités, attirées par son calme et ses paysages. On ne peut oublier un visiteur illustre, Jacques II qui aurait déposé un trésor considérable dans un couvent. Cette croyance a alimenté la légende du "Trésor de Jacques II" et conduit à des fouilles pendant un demi-siècle. Dame Perrette Dufour Ancelin, une des nourrices officielles de Louis XIV, habita au 159 rue Paul Doumer. Pendant son voyage en Europe, Thomas Jefferson a visité Triel et y a passé une nuit. Il aurait couché à l'Hôtel de la Poste, aussi appelé l'Auberge de l'Image, qui se trouve à l'emplacement de l'actuelle poste.

Octave Mirbeau

Dramaturge, romancier, journaliste, critique, mais avant tout homme de lettres et grand ami de Zola, Octave Mirbeau fut

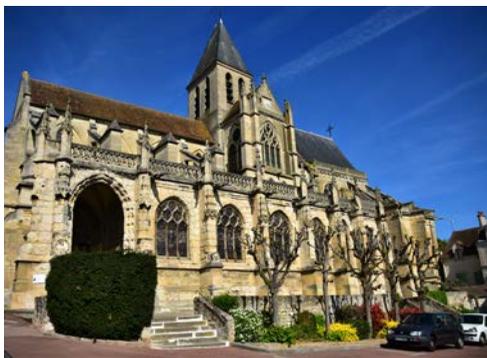


membre de l'académie Goncourt jusqu' à sa mort, en 1917. Quelques années auparavant, en 1908, l'auteur du *Journal d'une femme de chambre* avait fait construire une maison sur les coteaux de Cheverchemont, au bas de la rue qui porte aujourd'hui son nom.

Le théâtre municipal, installé sur les bords de Seine dans une ancienne grange rénovée, porte le nom d'Octave Mirbeau, et ses œuvres y sont régulièrement présentées par la troupe locale de théâtre, les Comédiens de la Tour.

En 2017, à l'occasion du centenaire de sa mort, plusieurs rendez-vous culturels autour d'Octave Mirbeau ont été organisés par ou avec le soutien de la municipalité.

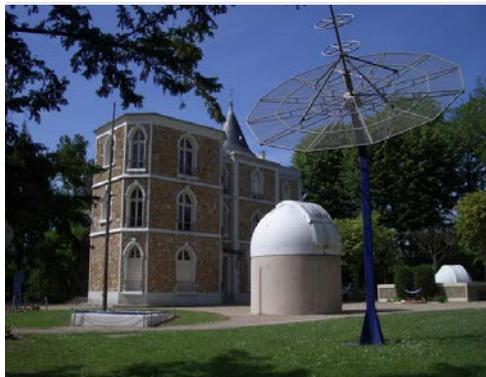
L'église Saint-Martin



L'église Saint Martin a accueilli à l'époque médiévale les pèlerins qui se rendaient à Saint Jacques de Compostelle ou à Vézelay. Commencée au XIII^{ème} siècle, elle se compléta jusqu'au XVI^{ème} siècle, si bien que vous pouvez y trouver des parties allant de l'architecture romane jusqu'à celle de la renaissance. Elle fut classée parmi les monuments historiques en 1894. De plus, elle est l'une des rares églises dont le chœur enjambe la route.

L'Hautil et le parc aux étoiles

A l'Hautil, le centre astronomique et le Parc aux Étoiles attenants, ouvert en 1991, accueillent chaque année près de 12000 visiteurs à la découverte de l'Univers et de



la Conquête Spatiale. Il abrite 700m² d'exposition en lumière noire, racontant l'univers et l'espace. Le ciel y est représenté en 3D et plus de 20000 étoiles brillent de tous leurs feux.

Le pont suspendu

L'histoire des ponts rythme celle de Triel. Le pont à péage, mis en service en 1838, fut détruit par l'armée française en 1940. Ses pi-



liers sont encore visibles de part et d'autres des deux rives. Il fut remplacé par un pont suspendu en 1956, qui fait aujourd'hui partie intégrante du décor triellois et marque sa singularité. Il offre également aux piétons une vue imprenable sur la Seine, l'église et les cotteaux de l'Hautil.

La Maison Senet



Dans un parc agréable sur les bords du fleuve, la “Maison Senet”, typique manoir du XIX^e siècle, porte le nom de son ancien propriétaire, maire de Triel en 1900. Elle accueille aujourd’hui tous les grands rendez-vous culturels, les mariages, le conseil municipal, mais aussi la bibliothèque et l’école de musique municipales.

Le parcours patrimonial



L’association Triel, Mémoire & Histoire, en partenariat avec la Ville et le Conseil départemental des Yvelines a réalisé un Parcours de découverte du Patrimoine de la ville. Une première tranche, dévolue au centre-ville, comprend 17 panneaux d’information installés aux endroits importants. Un QR-Code permet d’y recueillir un complément d’in-

formations. L’itinéraire dure moins de deux heures et constitue une promenade très agréable par les chemins et les rues de Triel.
www.trielmemoirehistoire.fr

Les maires depuis 1790

1790 – 1792 : FORTIER Denis
1792 – 1794 : BLOUIN Louis
1794 – 1800 : BAILLOU Antoine
1800 – 1808 : ARMERIE Roch
1808 – 1813 : LENOIR Nicolas
1813 – 1826 : DONAT Joseph
1826 – 1829 : CHEVALOT Charles
1829 – 1833 : VALLEREY Nicolas
1833 – 1846 : PION Nicolas
1846 – 1853 : LEGRAND Antoine
1853 – 1860 : DELAMARRE Jean
1860 – 1876 : BONNET Claire-Placide
1876 – 1888 : VALLÉE Ernest
1888 – 1896 : LEGRAND Auguste
1896 – 1900 : BERTOOUT Henri
1900 – 1906 : SENET Eugène
1906 – 1912 : TREHEUX Charles
1912 – 1925 : DUBOIS Emile
1925 – 1929 : ROY Auguste
1929 – 1941 : URBIN Elie
1941 – 1945 : RODIER Ernest
1945 – 1947 : LAFONTAN Louis
1947 – 1963 : MALASSIGNE Louis
1963 – 1977 : CHAMPEIX Louis
1977 – 1983 : MUSSIGMANN Jean
1983 – 1989 : LEPOUTRE Damien
1989 – 2001 : QUIJOUX Amour
2001 – 2008 : HOULLEMARE Jean-Pierre
Depuis 2008 : MANCEL Joël

Jumelages

Les jumelages font partie intégrante de la vie trielloise. Le premier jumelage a été noué avec la ville allemande de Seligenstadt. Rémi Barrat, instituteur émérite dont un équipement public porte le nom et adjoint au maire de 1971 à 1983, fut l'un des grands artisans de cette amitié, aujourd'hui portée par l'Amitié Européenne Trielloise (AET). En 2017 et 2018, Triel et Seligen-

tadt fêtent le 50^e anniversaire de leur jumelage. Plus récent, celui avec la ville britannique de Leatherhead date de 2004. Il est lui aussi très actif. Triel a reçu le diplôme d'honneur (2012) et le drapeau (2013) du Conseil de l'Europe, en récompense des efforts réalisés par des autorités locales pour développer l'idéal européen.

SELIGENSTADT (Allemagne)



Triel et Seligenstadt sont jumelées depuis 1967, le serment jumelage étant signé en septembre 1967 à Seligenstadt puis à Triel en 1968. De nombreux échanges sont depuis organisés régulièrement entre les habitants, mais aussi les associations, les écoles et le collège des Châtelaines, qui organise un voyage chaque année. Bien des familles ont ainsi tissé une amitié très forte qui permet à nos deux villes d'entretenir des contacts chaleureux. En septembre 2017 aura lieu le 50^e anniversaire de ce jumelage. A cette occasion, l'équipe municipale et de nombreux triellois se rendront à Seligenstadt.

LEATHERHEAD (Angleterre)



Né sur l'initiative de Mireille et Steve Jessel qui souhaitent instaurer des échanges réguliers entre leurs amis anglais et leurs nouveaux amis triellois, le jumelage avec Leatherhead a été signé en Octobre 2004, via l'association First Class Seine Valley. Celle-ci est dissoute en 2007 et Amitié Européenne reprend alors le flambeau. La coopération a permis de réaliser plusieurs échanges scolaires. Au fur et à mesure des années, les groupes français et anglais s'étoffent de nouveaux participants. Une association s'est également créée de l'autre côté de la Manche. On fête en cette année 2017 le 13^e anniversaire du jumelage.

Où s'adresser ? :

Amitié Européenne de Triel (AET)
Rue des Temporets
Tél. 01 39 74 11 39
<http://amitieeuropeenne.wifeo.com>

Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)

Le 1^{er} janvier 2016, l'ancienne CA2RS s'est regroupée avec cinq autres intercommunalités du



Nord Yvelines pour former la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, regroupant 405 049 habitants sur 73 communes. La ville est représentée au sein de cette communauté urbaine par Joël Mancel, maire de Triel et Frédéric Spangenberg, adjoint au maire au développement durable, à l'environnement et à l'Agenda 21. Plus d'informations sur www.gpseo.fr

Les syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine (SIEHVS)

Délégués Triel : Evelyne PUECHAVY, Daniel CHANEL (titulaires), Marie-Claude LALEMANT

Vocation : Maintien et création d'équipements susceptibles d'accueillir des handicapés.
4bis rue Paul Curien, 78130 Les Mureaux
Tél. 01 34 75 00 20

Syndicat Intercommunal pour le développement de la communication (SIDCOM)

Délégués pour Triel : Manuela MARIE, Frédéric SPANGENBERG (titulaires), Frédérique BROCHOT-MAHER, Jean-Pierre MAROTTE (suppléants).

Vocation : Mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution sur le territoire des communes du syndicat.

Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise
BP 10101, 78 101 St-Germain-En-Laye
Tél. 01 30 87 20 00 / 01 30 87 20 90

Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)

Délégués pour Triel : Michel POIROT (titulaire), Manuela MARIE (suppléante).

Vocations :

- Promouvoir et assurer la défense contre les crues des communes riveraines de la Seine et de l'Oise.
- Améliorer l'état sanitaire des populations riveraines par la mise en œuvre des moyens propres à diminuer ou à supprimer la pollution des eaux de la rivière.
- Aménager les rives et les quais de la Seine et de l'Oise conformément aux divers plans d'urbanisme et d'aménagement.

Conseil départemental des Yvelines
2 place André Mignot, 78012 Versailles
Tél. 01 39 07 78 78 / smso@yvelines.fr

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de St-Germain-en-Laye (SIVOM)

Délégués pour Triel : Evelyne LEGROUX, Jean-Pierre MAROTTE (titulaires), Manuela MARIE, Muriel DAUVERGNE (suppléantes).

Vocation : réalisation d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal (gestion des fourrières pour animaux et véhicules et lutte

contre la toxicomanie).

Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, BP 10101
78101 St-Germain-en-Laye
Tél. 01 30 87 21 28

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH)

Délégués pour Triel : Hélène DEBAI-SIEUX-DENÉ, Jean-François BOUTOILLE (titulaires), Muriel DAUVERGNE, Jean-Pierre MAROTTE (suppléants).

Vocations : Collecteurs d'assainissement, traitement et collecte des eaux usées des réseaux intercommunaux c'est-à-dire pour Triel, le collecteur de la rue des Frères Leiris, rue Paul Meyan (RD22), rue de Chanteloup, rue des Frères Martin et celui des Berges de Seine, y compris la station de relevage.

Hôtel de ville
Place de la république, 78303 POISSY
Tél. 01 39 22 54 49

Syndicat intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunications et d'Electricité de la Région de Conflans et Cergy (SIERTECC)

Délégués pour Triel : Joël MANCEL, Jean-François BOUTOILLE (titulaires), Frédéric SPANGENBERG, Michel VANDROUX (suppléants).

Vocations :

- Construction et exploitation d'un réseau de distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes.
- Participation à l'enfouissement des réseaux électriques des communes adhérentes, selon

le programme défini tous les trois ans.

Hôtel de Ville
1 place Saint Blaise
78 955 Carrières-sous-Poissy
Tél. 01 39 22 36 02

Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour le Commissariat de Police du canton de Triel-sur-Seine (SIVUCOP)

Délégués pour Triel : Joël MANCEL, Evelyne LEGROUX, Christian BOUTELOUP (titulaires), Daniel CHANEL, Michel VANDROUX (suppléants)

Vocation : Développement de la vidéo-protection et suivi du commissariat de police.

Hôtel de Ville,
9 rue Paul Doumer 78 540 Vernouillet
Tél. 01 39 71 57 00

Syndicat intercommunal de distribution d'eau du confluent (SIDECC)

Délégués pour Triel : Hélène DEBAI-SIEUX-DENÉ, Jean-François BOUTOILLE (titulaires), Michel POIROT, Joël MANCEL (suppléants).

4 Boulevard Noël Marc 78570 Andrésey
Tél. 01 39 27 11 00



A votre service !

24 Démarches administratives
26 Urbanisme
35 Sécurité
36 Scolaire et périscolaire
40 Petite Enfance
42 Jeunesse

44 Sports
47 Vie culturelle et associative
50 Événements et animations
52 Action sociale
55 Commerce et proximité



Où s'adresser ?

Hôtel de Ville

Place Charles de Gaulle

01 39 70 22 00 - Fax. 01 39 70 22 22

www.triel-sur-seine.fr / mairie@triel.fr

Horaires d'ouverture de l'hôtel de Ville

Journée	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	13h40 à 18h
Mardi	De 9h à 12h	13h30 > 17h00
Mercredi	De 9h à 12h	13h30 > 17h00
Judi	De 9h à 12h	Fermé au public
Vendredi	De 9h à 12h	13h30 > 17h00
Samedi	De 9h à 12h	Fermé

Certains horaires peuvent être modifiés pendant les vacances.

Les démarches que vous pouvez effectuer en mairie

- Carte nationale d'identité biométrique
- Carte d'électeur
- Célébration de mariage
- Certificat de domicile ou de résidence
- Déclaration de décès
- Déclaration de naissance
- Extraits d'actes de naissance, de mariage ou de décès
- Livret de famille
- Passeport biométrique
- Recensement citoyen



Renseignements complémentaires à l'accueil de l'hôtel de Ville
ou sur le site internet www.triel-sur-seine.fr

Les démarches à effectuer au CCAS (coordonnées p. 52)

- Carnet de santé
- Carte Améthyste
- Carte d'invalidité civile
- Carte de station debout pénible
- Carte d'invalidité des anciens combattants et victimes de guerre



Les autres démarches

- Certificat d'hérédité : à effectuer chez un notaire
- Extrait d'acte de naissance pour les français nés à l'étranger :
S'adresse au Ministère des Affaires étrangères - Sous direction de l'État Civil
44 941 Nantes cedex 9.
Cette démarche peut être réalisée sur www.service-public.fr
- Extrait de casier judiciaire :
Casier judiciaire national,
107 rue du Landreau 44 317 Nantes Cedex 3
sur www.cjn.justice.gouv.fr



Où s'adresser ?

Hôtel de Ville - Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Place Charles de Gaulle
01 39 70 22 25
urbanisme@triel.fr

L'urbanisme

La Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DAU) s'articule autour de deux activités principales :

- L'urbanisme de planification et de projet qui a pour but d'évaluer les futurs besoins de la Ville afin de déterminer les nouvelles règles ;
- L'urbanisme réglementaire qui délivre les autorisations administratives d'occupation du sol.

La Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme est à votre disposition sur rendez-vous pour tout renseignement lié à la réglementation du droit des sols, au Plan Local d'Urbanisme (PLU), aux demandes d'enseignes, aux Plans de Prévention des Risques (Inondation, Carrières), etc.

Pour construire, démolir, agrandir, transformer, ou simplement vous renseigner, n'hésitez pas à consulter sur rendez-vous le service qui vous accompagnera dans votre projet.

Attention :

N'engagez pas de travaux sans avoir une autorisation administrative !

Il s'agirait alors d'une infraction à la législation et à la réglementation de l'urbanisme. Si les travaux ne sont pas conformes aux règlements en vigueur, vous risquez des poursuites judiciaires, passibles d'une amende et de la démolition des constructions réalisées sans autorisation administrative.

sur un panneau rectangulaire, d'une dimension supérieure à 80 cm, et rédigée à l'encre indélébile. Celui-ci doit être lisible de la voie publique, des espaces ouverts au public.

Il doit mentionner :

- le nom du bénéficiaire
- la date et le numéro du Permis de Construire ou de la Date Préalable
- la nature du projet et la superficie du terrain
- l'adresse de la Mairie où le dossier peut être consulté
- l'emprise au sol autorisée ainsi que la hauteur des constructions

La consultation des planches cadastrales

Pour imprimer des plans cadastraux et pour calculer des surfaces, dimensions, périmètres, les planches cadastrales ainsi que les informations relatives aux parcelles sont disponibles sur : www.cadastre.gouv.fr

L'affichage



Dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle l'autorisation est obtenue tacitement, il faut procéder à l'affichage de l'autorisation sur le terrain et ce, pendant toute la durée des travaux. L'autorisation doit être affichée

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)

Dans le cas d'un permis de construire et dès le commencement des travaux, vous devez déclarer l'ouverture de chantier du lieu du projet en retournant à la Mairie la « Déclaration d'Ouverture de Chantier » signée.

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DACT)

Les travaux achevés, vous avez l'obligation de déposer contre décharge ou d'envoyer en recommandé en Mairie le document « Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux », envoyé avec l'arrêté d'autorisation.

Dès réception en Mairie de cette déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour vérifier la conformité des travaux au regard du Permis de Construire ou de la Déclaration Préalable.

Les autorisations d'urbanisme

Pour que votre projet soit conforme aux diverses réglementations en vigueur, vous devez obtenir une autorisation préalable avant d'engager des travaux. En fonction de votre demande d'autorisation, les documents et les délais d'instruction peuvent différer.

Document	Objet du Document	Délais de droit commun
Permis de démolir	Pour la démolition de tout ou partie d'une construction (en cas de reconstruction, la démolition prévue peut être intégrée dans la demande du permis de construire), tous travaux portant atteinte au gros œuvre, sur des locaux rendus inutilisables, dangereux, inhabitables.	<ul style="list-style-type: none"> • 2 mois d'instruction (4 mois en périmètre de protection des Monuments Historiques) • 3 ans de validité (prorogeable 1 an)
Déclaration préalable	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire en cas de travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment : remplacement ou pose de fenêtres, toiture, volets, châssis de toit, panneaux et capteurs solaires, etc. • Obligatoire en cas de construction nouvelle ayant pour effet de créer une Emprise au Sol inférieure à 20 m², et en cas d'extension de moins de 40 m² : une terrasse, une véranda, un abri de jardin, etc. • Installation de clôture sur rue ou en limite séparative ; • Piscine entre 10 et 100 m² non couverte ; • Ravalement de façades ; • Changement de destination sans travaux modifiant l'aspect extérieur de la construction ; • Lotissement non soumis à Permis d'Aménager. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 mois pour l'instruction (2 mois en périmètre de protection des Monuments Historiques) • 3 ans de validité (prorogeable 1 an)
Certificat d'urbanisme	Le certificat d'urbanisme a pour projet de : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dispositions d'urbanisme applicables à un terrain (PLU, liste des taxes et participations applicables, etc.) • Connaître la faisabilité d'un projet sur une parcelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 mois pour le certificat d'urbanisme de simple information et 2 mois pour le certificat d'urbanisme pré-opérationnel. • Le certificat d'urbanisme est valable 18 mois et prolongeable 1 an

Document	Objet du Document	Délais de droit commun
Permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> • Construction nouvelle ayant pour effet de créer plus de 20 m² d'emprise au sol ; Extension sur construction existante ayant pour effet de créer plus de 40 m² d'emprise au sol ; • Changement de destination accompagné d'une modification de l'aspect extérieur de la construction (transformation d'un logement en local commercial par exemple) ; • Modification du volume d'un bâtiment et création ou agrandissement d'une ouverture sur un mur existant. <p>Le permis de construire doit être signé par un architecte agréé dès lors que la surface de la construction après travaux est supérieure à 170 m² de Surface de plancher ou que le demandeur est une personne morale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 mois d'instruction (4 mois en périmètre des Monuments Historiques) • 3 mois d'instruction pour un immeuble collectif (4 mois en périmètre des Monuments Historiques) • 3 ans de validité (prorogeable 1 an)
Permis d'aménager	Obligatoire pour tout projet d'aménagement (lotissement créant plus de deux lots à construire prévoyant la réalisation de voies ou espaces communs, camping, aire de stationnement, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • 3 mois d'instruction (4 mois en périmètre des Monuments Historiques) • 3 ans de validité (prorogeable 1 an)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains, dite loi SRU. Il s'agit d'un document stratégique qui guide l'aménagement et le développement de la commune pour les années à venir, en réglementant l'utilisation des sols et en encadrant l'évolution de la commune.

Le P.L.U. fixe donc les droits et les obligations de chacun pour tout ce qui participe au paysage urbain.

- C'est un outil de prévision et de planification : il définit un projet d'aménagement et de développement de la ville à moyen et long terme.

- C'est un outil d'aménagement : il modèle le paysage urbain par l'adoption de densités de construction adaptées, la défense des espaces verts et la protection du patrimoine.
- C'est un outil réglementaire : il encadre les constructions, implantations, hauteurs, aspects extérieurs, accès et stationnements.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur le territoire de plusieurs communes, ce qui permet, à l'heure de l'intercommunalité, la mise en cohérence de politiques publiques territoriales et la prise en compte du fonctionnement des territoires qui dépasse largement le cadre communal.

Comme le PLU, c'est un outil réglementaire prescriptif :

- Il met en œuvre le projet intercommunal, co-construit entre élus à l'horizon de 10-15 ans ;
- Il met en articulation les politiques publiques d'aménagement, de transports, d'habitat mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques ;
- Il doit s'agir d'un projet collectif de co-construction qui vise à renforcer la solidarité entre communes au sein de l'EPCI, afin de favoriser un développement harmonieux des différentes communes le composant grâce à une insertion architecturale, urbaine et paysagère collective.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) est en cours de constitution d'un Plan local d'urbanisme Intercommunal, avec comme objectifs un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en 2017, et une approbation du PLUI avant la fin de l'année 2019.

Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur a été approuvé le 2 juillet 2013.

Le PLU a fait l'objet d'une très large concertation, tout au long de la procédure (exposition, nombreuses réunions publiques et réunions spécialisées avec les associations et la population, articles sur le Site Internet de la Ville et dans le TrierInfos, etc.) aussi bien avec les partenaires de la Villes (les Personnes Publiques Associées), qu'avec la population.

Où s'adresser ? :

Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise
Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78416 Aubergenville Cedex





Crue de la Seine rive gauche (4 juin 2016)

Les plans de prévention des risques (PPR)

1. Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Le PPRI de la Vallée de la Seine et de l'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 2007. Il est opposable aux tiers. Le document a valeur de servitude d'utilité publique et se trouve annexé au PLU. Le PPRI est basé sur les crues exceptionnelles de 1910 et 1955.

Quatre principes en découlent :

1. Éviter l'apport de population dans les zones soumises aux aléas les plus forts,
2. N'autoriser que les constructions et aménagements étant compatibles avec les impératifs de la réduction de leur vulnérabilité,
3. Ne pas dégrader les conditions d'écoulement et d'expansion des crues
4. Empêcher l'implantation des établissements sensibles stratégiques dans les zones exposées

Le Plan de zonage réglementaire du PPRI est divisé en cinq secteurs :

● La zone marron :

Elle est constituée de l'ensemble des secteurs inondables situés en zone de grand écoulement. Cette zone peut par endroits recouvrir un ancien bras de la Seine. La zone de grand écoulement est exposée à des aléas souvent très forts, sa préservation et sa reconquête constituent un des objectifs principaux du PPRI.

● Les zones vertes

Elles sont constituées de l'ensemble des secteurs inondables non bâtis, au bâti dispersé ou obsolète soumis aux aléas modérés à très forts (de 0 m à plus de 2 m). Elles concernent également certaines îles et isolats. Ces secteurs considérés comme non constructibles doivent conserver ou retrouver leur fonction de champ d'expansion des crues de la Seine.

• La zone rouge sombre

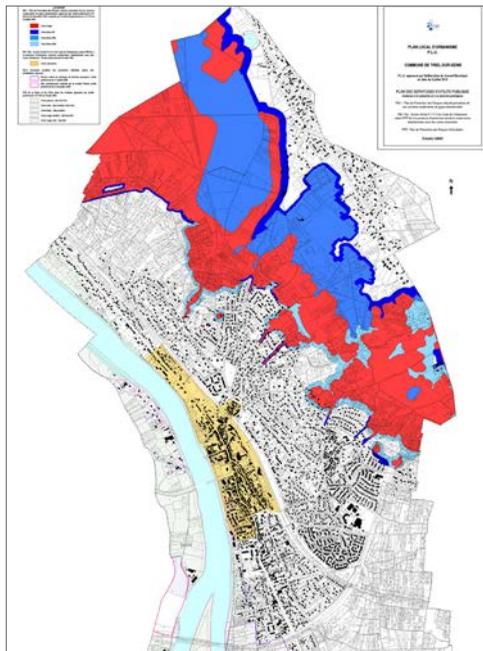
Elle est constituée des centres urbains et des autres zones urbanisées, exposés à des aléas très forts (plus de 2 m). L'objectif en zone rouge sombre est d'arrêter l'urbanisation de secteurs fortement exposés au risque d'inondation.

• La zone rouge clair

Elle est constituée de l'ensemble des zones urbanisées hors centres urbains exposées à des aléas forts (entre 1 et 2 m). L'objectif en zone rouge clair est d'arrêter les nouvelles urbanisations tout en permettant un renouvellement urbain de zones exposées au risque d'inondation.

• Les zones bleues

Elles sont constituées par les centres urbains exposés à des aléas modérés ou forts (entre 0 m et 2 m), par les autres zones urbanisées exposées à des aléas modérés (entre 0 m et 1 m) et par des zones supportant des enjeux économiques régionaux ou nationaux exposés à des aléas modérés à très forts (jusqu'à dépasser 2 m) où des mesures particulières seront prises. L'objectif en zone bleue est de limiter l'exposition au risque en imposant des mesures de prévention.



Le plan des servitudes d'utilité publique (risques liés aux carrières et inondations notamment) est disponible en mairie et sur le site internet de la ville : www.triel-sur-seine.fr

A retenir :

En fonction des zones, le règlement définit des prescriptions particulières, concernant par exemple :

- la nature des constructions et des aménagements interdits ou autorisés, en distinguant les constructions à usage d'habitation ou d'activité, les équipements collectifs et les établissements sensibles,
- les opérations de constructions neuves et les opérations d'extension de bâtiments existants,
- la limitation des coefficients d'emprise au sol et d'occupation du sol des constructions,
- la cote du premier plancher habitable ou fonctionnel



Crue de la Seine rive droite (4 juin 2016)

2. Le Plan de Prévention des Risques de Carrières

Le PPR liées aux carrières souterraines de gypse abandonnées du Massif de l'Hautail a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 1995, complété par l'arrêté inter-préfectoral du 30 juillet 1997. Il est opposable aux tiers. Le PPR Carrières détermine les mesures de prévention à mettre en œuvre pour diminuer, voire annuler, les préjudices humains et les dommages susceptibles d'être générés par des effondrements consécutifs à la ruine des carrières souterraines de gypse abandonnées.



Le Plan de zonage réglementaire du PPR Carrières est divisé en deux secteurs :

● zone rouge

Très exposée, elle est jugée inconstructible en raison d'un aléa très fort ou fort, où les mesures de prévention sont généralement inapplicables en raison de leur coût ;

● zone bleue

Zone moyennement exposée où des mesures de prévention sont généralement envisageables.

A retenir :

En fonction des zones, le règlement définit des prescriptions particulières, concernant par exemple :

- la nature des constructions et des aménagements interdits ou autorisés, en distinguant les constructions à usage d'habitation ou d'activité, les équipements collectifs et les établissements sensibles,
- les opérations de constructions neuves et les opérations d'extension de bâtiments existants,
- les exhaussements et affouillements de sol

Les demandes d'enseignes, pré-enseignes et publicité

Vous souhaitez installer ou changer une enseigne sur un local commercial ? Vous devez déposer une demande d'autorisation de pose d'enseigne.

Qu'est-ce qu'une publicité ?

- Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et pré-enseignes, tout dispositif destiné à accueillir une inscription, forme ou image dont le but est d'informer le public ou d'attirer son attention.
- L'enseigne est une inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce.
- La pré-enseigne est une inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Qu'est-ce qu'un règlement local de publicité ?

- La combinaison d'un zonage et de prescriptions applicables à l'installation des dispositifs publicitaires, enseignes, et pré-enseignes selon la zone,
- Une adaptation de la réglementation nationale aux particularités locales, paysagères et économiques,
- Un outil qui permet de cadrer et de mieux maîtriser l'implantation des futurs dispositifs,
- Le document de référence destiné aux professionnels de la publicité, aux fabricants d'enseignes, aux commerçants.

Avec quels objectifs ?

- Maintenir et développer le commerce
- Rendre les dispositifs publicitaires plus attractifs, en considérant le besoin de visibilité de sécurité, d'esthétique et d'efficacité
- Mettre en valeur le cadre de vie des habitants et des usagers

Toute pose d'enseigne doit être conforme au Code de l'Environnement, et au Règlement Local de Publicité (RLP) en vigueur. En périmètre des monuments historiques, la demande d'autorisation d'enseigne doit obligatoirement obtenir l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'assainissement

Assainissement collectif :

Le raccordement au tout-à-l'égout est obligatoire pour toute propriété nouvelle ou existante. Si vous souhaitez raccorder un nouveau bâtiment au réseau d'assainissement ou réutiliser un branchement existant, de-

mandez l'autorisation auprès du gestionnaire du réseau de votre voie. Tous déversements d'eaux usées non domestiques au réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation de déversement émise par le service de l'assainissement. Il en est de même de toute modification des caractéristiques du déversement.

Le raccordement au tout-à-l'égout est obligatoire lorsque :

- les réseaux d'égouts sont établis sous la voie publique ;
- les immeubles concernés ont accès cette voie publique soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage.

Assainissement non collectif :

Si votre logement n'a pas accès au réseau, il doit être doté d'une installation d'assainissement non-collectif afin de traiter les eaux usées de manière individuelle (une fosse sceptique le plus souvent). Cette installation individuelle est alors obligatoire.

Attention :

Toutes vos démarches se font en lien avec les services de la Communauté Urbaine GPS&O, en cas de non respect de ces modalités, le propriétaire s'expose à une amende.



Où s'adresser ?

Poste de police municipale
10 rue de l'Hautil
Tél. 01 39 70 27 00 - 06 03 06 29 75

Police secours : 17

Police nationale :

- Commissariat de Poissy

Tél : 01 39 22 27 27

- Commissariat de Vernouillet

Tél. 01 30 06 58 10

Missions de la police municipale

- Assurer l'exécution et l'application des arrêtés municipaux.
- L'ilotage : patrouilles pédestres sur la commune, prise de contact avec les commerçants.
- Écoles : surveillance des entrées et sorties des écoles et du collège.
- Prévention routière : intervention dans les écoles primaires pour l'apprentissage de la circulation à vélo et des dangers de la rue pour les piétons.
- Régulation de la circulation : pour divers problèmes de voirie (accidents, travaux...)
- Contrôle du stationnement : zone bleue, zone verte, stationnement gênant (trottoir, passages piétons...)
- Contrôle du respect du Code de la Route : excès de vitesse, usage du téléphone au vo-

lant, franchissement d'un feu rouge fixe, stop et non port de la ceinture de sécurité

Vidéoprotection

En tant que commune membre du Sivucop, Triel est équipée de caméras de vidéoprotection. Celles-ci peuvent être utilisées sur réquisition de la police nationale dans le cadre d'enquêtes.

Opération tranquillité vacances

En cas d'absence, l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) propose aux Triellois de vérifier la sécurité de leur maison une fois par jour. Pour vous inscrire, un bulletin est à votre disposition au poste de police municipale ou sur le site de la Ville, onglet « sécurité ».



Où s'adresser ?

Service des Affaires scolaires Péri et Extra scolaires

Hôtel de Ville , Place Charles de Gaulle

78510 Triel sur Seine

Régie : tél 01 39 70 24 12 / regie@triel.fr

Inscriptions scolaires : tél. 01 39 70 22 67

Inscriptions restauration et accueils de loisirs : tél. 01 39 70 22 16

Documents nécessaires pour les inscriptions péri et extra scolaire :

- Calcul du quotient familial : avis d'imposition de l'année n-2 (si non fourni, le tarif maximum sera appliqué)
- Livret de famille
- Date du dernier rappel du vaccin DT polio
- Carte d'Allocation familiale ou attestation
- Justificatif de domicile de moins de trois mois de l'année en cours

Documents demandés pour les inscriptions aux écoles maternelles et élémentaires :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'année en cours
- Dernier rappel de vaccin DT Polio
- Pièce d'identité des deux parents
- En cas de divorce : une copie du jugement pour le père ou la mère ayant la garde de l'enfant

L'espace famille

Ce site internet dédié vous permet d'inscrire vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires de la ville et de les ajuster en fonction de vos besoins. Vous pouvez aussi y effectuer des démarches administratives sans avoir à vous déplacer en mairie.



L'espace famille vous permet de payer vos factures en ligne :

- Par carte bancaire, sur un site sécurisé.
- Par prélèvement automatique.

Vous avez la possibilité de ne plus recevoir de factures papier en cliquant sur "adhésion à la facture en ligne". Vos factures seront mises en ligne sur votre espace famille à partir du 10 de chaque mois. Vous y trouverez également toutes les actualités sur les activités proposées par la ville : séjours, stages, ateliers, animations, programmes des accueils de loisirs, menus... Rendez-vous sur www.triel-sur-seine.fr (rubrique espace famille)

La restauration scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2017, les menus servis aux élèves triellois comportent des composantes bio. Ils sont proposés à la commission des menus qui effectue des aménagements. Des représentants d'enfants sont aussi sollicités avant chaque commission

pour connaître leurs propositions. Cette commission est composée des représentants de parents d'élèves (PEEP, AIPE), d'un représentant du prestataire de restauration scolaire et du Service Restauration.

Les accueils de loisirs

Ces structures d'accueil fonctionnent les mercredis et pendant les vacances scolaires sauf les jours fériés. Elles possèdent l'habilitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Elles sont ouvertes de 7h à 19h.

Les Châtelaines (maternel)

Rue du Moulin

Tél. 01 39 70 67 21

René Pion (maternel)

3 rue René Pion

Tél. 01 39 70 34 65

Rémi Barrat (élémentaire)

Boulevard de la Petite Vitesse

Tél. 01 39 70 71 70

Camille Claudel (Maternel/ élémentaire)

10 avenue des Fontenelles

Tél. 01 39 27 32 72

Bon à savoir :

- Les accueils René Pion et Camille Claudel sont réservés aux enfants scolarisés dans ces écoles.
- Les enfants de 6e et de 5e peuvent être accueillis à Rémi Barrat pendant les vacances scolaires.



École Camille Claudel

Les accueils périscolaires et les études surveillées

Les horaires

Accueils périscolaires maternels :

De 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h

Accueils périscolaires élémentaires

De 7h à 8h20

Études surveillées

De 16h30 à 18h00 (18h30 pour l'Hautil)

Les coordonnées

Jean de La Fontaine
Accueil périscolaire :

01 39 75 06 70

Études surveillées :

Tél. 01 39 75 06 60

Les Hublins

Accueil périscolaire :

Tél. 01 39 70 71 77

Études surveillées :

Tél. 01 39 74 94 67

Jules Verne

Accueil périscolaire :

Tél. 01 39 74 42 59

Études surveillées :

Tél. 01 39 70 68 82

Camille Claudel

Accueil périscolaire :

Tél. 01 39 27 32 72

Études surveillées :

Tél. 01 39 27 32 70

L'Hautil

Accueil périscolaire / Études surveillées :

Tél. 01 39 74 60 70

René Pion

Accueil périscolaire :

Tél. 01 39 70 34 65

Les Châtelaines

Accueil périscolaire :

Tél. 01 39 70 67 21

Écoles maternelles

École Jean de la Fontaine

30 Rue des Saussaies

Tél. 01 39 75 06 70

École René Pion

3 Rue René Pion

Tél. 01 39 70 69 67

École Camille Claudel

10 Avenue des Fontenelles

Tél. 01 39 27 32 73

École Les Châtelaines

Rue du moulin

Tél. 01 39 70 66 25

Écoles élémentaires

École Camille Claudel

10 Avenue des Fontenelles

Tél. 01 39 27 32 70

École Les Hublins

2 Rue des Hublins

Tél. 01 39 74 94 67

École Jules Verne

7 Place Foch

Tél. 01 39 70 68 82

École Jean de la Fontaine

36 Rue des Saussaies

Tél. 01 39 75 06 60

École De L'hautil

38 rue des Frères Leiris

Tél. 01 39 74 60 70

Collège

Collège Les Châtelaines
Chemin du moulin
Tél. 01 39 74 93 02

Lycées les plus proches

Lycée Le Corbusier
Enseignement Général
88, rue de Villiers
78 300 Poissy
Tél. 01 39 65 13 55
www.lyc-lecorbusier-poissy.ac-versailles.fr

Lycée Jules Ferry
Enseignement général
7 rue Joseph Bouyssel
78700 Conflans Ste Honore
Tél. 01 34 90 03 70
www.lyc-ferry-conflans.ac-versailles.fr

Lycée Polyvalent Regional
Charles De Gaulle
Enseignement
Général et Technique
41 rue Gustave Eiffel
78300 POISSY
Tél. 01 39 11 77 11
www.lyc-cdg-poissy.ac-versailles.fr

Lycée Marcel Roby
Enseignement Général
3 rue de La Roche Jacquelin
78100 St-Germain-en-Laye
Tél. 01 39 10 25 90

Lycée International
Enseignement Général
Rue du fer à cheval
78100 St-Germain-en-Laye
Tél. 01 39 10 94 11
www.lycee-international.com

Lycée Technique Francois
Villon
Rue Salvador Allende
78130 LES MUREAUX
Tél. 01 30 99 20 01

Lycée D'enseignement
Professionnel, Général et
Technologique Adrienne
Boland
62 Boulevard Devaux
78300 POISSY
Tél. 01 30 06 38 48

Enseignement Privé

École Notre Dame De La
Clarté (maternelle-primaire)
56 Quai Auguste Roy
78510 Triel-sur-Seine
Tél. 01 39 74 34 21

École Notre Dame Les
Oiseaux (de la primaire au
lycée)
106 Grande Rue
78480 Verneuil-sur-Seine
Tél. 01 39 28 15 00

Collège Mercier Saint-Paul
72, rue Gambetta
78250 MEULAN
Tél. 01 34 92 84 20



École Notre-Dame de Clarté



Où s'adresser ?

Hôtel de Ville - Service petite Enfance
Place Charles de Gaulle
01 39 70 22 13
petite.enfance@triel.fr

Établissements multi-accueil

Dame Perrette

Place des Marronniers
Tél. 01 39 74 55 49

Cet établissement d'une capacité de 25 places accueille les enfants triellois âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à la scolarisation à l'école maternelle). Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45.

Pirouette

Rue du Moulin
Tél. 01 39 74 29 20
Cet établissement peut accueillir 20 enfants

âgés de 1 an à 3 ans (jusqu'à la scolarisation)
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h sauf le mercredi de 9h à 12h.





Le Relais Assistantes Maternelles (ram)

Le RAM est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échange et d'information autour de l'accueil des jeunes enfants. Il contribue à mettre en adéquation l'offre et la demande entre vous et les professionnels. Le Relais, c'est aussi la mise en place d'ateliers collectifs pédagogiques qui regroupent régulièrement des assistantes maternelles accompagnées d'enfants.

Il s'adresse

- Aux parents à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant
- Aux assistantes maternelles agréées indépendantes
- Aux candidates à l'agrément.

Horaires du Ram

Pour les permanences sur RDV :

Centre Communal d'Action Sociale, 6 sente des Châtelets :

- le lundi de 13h30 à 18h
- le mardi de 13h30 à 17h
- le vendredi de 13h30 à 16h

Pour les ateliers d'éveil :

au centre de loisirs maternels Les Châtelaines, Rue du Moulin :

Assistantes maternelles / enfants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h30.

Permanence téléphonique :

tous les lundis, mardis et vendredis

au 01 39 70 20 12

Courriel : ram@triel.fr

Micro crèches



En complément des modes de garde proposés par la municipalité, il est possible de s'adresser aux deux micro-crèches privées que compte la ville :

- Océmarine : 33 sente des hauts Châtelets,
- Océane : 58 rue de l'Hautil,

Renseignements au 07 78 24 34 30
www.oceamarine.com



Où s'adresser ?

Maison des jeunes
Complexe Sportif Maurice SOLLERET (COSEC)
61 rue de Chanteloup
Mail. service.jeunesse@triel.fr
Tél. 01 39 27 13 02

L'espace Café

Lieu de rencontre et d'échange, cet espace propose aux jeunes triellois des jeux, des livres et un coin café.

Accompagnement des jeunes

La MDJ dispose d'un fonds documentaire réparti en différentes thématiques : organisation des études, métiers et formation, emploi, formation continue, vie pratique, loisirs, vacances, étranger... Des permanences de



la Mission Locale sont organisées sur rendez-vous les mardi et vendredi.

Espace public numérique

Il propose 10 ordinateurs.

Différentes activités y sont organisées :

- Séances libres d'utilisation du poste informatique et d'Internet,
- Séances d'initiation et de spécialisation à l'informatique et à Internet (Word, Excel, Internet, Multimédia, maintenance...)
- Séances spécifiques de jeux en réseau,
- Séances de découverte de la musique assistée par ordinateur.



Studio musical “Le Tremplin”



Le studio permet d'accueillir les musiciens et groupes locaux dans de bonnes conditions acoustiques et d'encadrement. Il permet aussi de développer le réseau musical existant pour les différentes manifestations trielloises qui ont lieu dans l'année.

La MDJ propose aussi des ateliers découvertes et d'accompagnement culturels ainsi que des créneaux libres de répétitions.

L'inscription à la MDJ est nécessaire pour y accéder.

Horaires d'ouvertures au public

	Matin	Après-midi
Mardi	10H >12h	14H >18h
Mercredi	10H > >19H
Jeudi	10H >12h	14H >18h
Vendredi	10H >12h	14H >19h
Samedi	Fermé	14H >18h

Bon à savoir :

- L'accès à la Maison des Jeunes est entièrement réservé aux adhérents.
- La MDJ propose des sorties pendant les vacances scolaires. Pour y participer, munissez-vous d'un pass loisirs.



Où s'adresser ?

Service des Sports
44 rue des Créneaux
Mail. sports@triel.fr
Tél. 01 39 70 28 85 (83)

Le sport à Triel, c'est une seconde nature! Avec 40 clubs de sport à son actif, la ville accueille et forme de nombreux pratiquants. Elle a même été sacrée ville la plus sportive des Yvelines en 2006. Elle compte plusieurs infrastructures sportives au service du développement des clubs.

COSEC (COMPLEXE SPORTIF MAURICE SOLLERET)

61 rue de Chanteloup
Tél. 01 39 74 26 89

- Une salle omnisports (handball, basket-ball) avec tribunes
- Un gymnase (une salle d'agrès et une salle



polyvalente)

- Halle de tennis comprenant deux courts couverts en résine, un club house, deux courts en terre battue artificielle éclairés et deux courts en quick en extérieur
- Une salle de danse et d'escrime
- Une salle d'arts martiaux (capoiera, judo, karaté, aïkido)

- Une petite salle omnisports
- Un terrain de football
- Une piste d'athlétisme avec sautoir en longueur

Le Coscec est utilisé par les établissements scolaires pour les activités sportives.

Espace Gaston De Chirac



Rue de la Chapelle (l'Hautil)

- 3 terrains de football avec vestiaires et le Club House Guy Josse
- 2 terrains de rugby avec vestiaires et le Club House Pierre Cipolla

Terrain Multisports



Bd de la Petite Vitesse

Terrain multisports en accès libre.

Espace Glisse et Terrain Multisports

Rue Cadot / Quai Auguste Roy

- 1 terrain multisports en accès libre.
- 1 espace glisse (modules skate) en accès libre.



Espace Raymond Fradet

Rue des Saussaies

Club de Pétanque avec local de rangement.



L'île de loisirs du Val de Seine



Cet espace géré par la Région, situé à Verneuil-sur-Seine, vous propose différentes activités telles que la baignade, le mini golf, la location de VTT, le canoë kayak, le pédalo...

Chemin du Rouillard

78480 Verneuil-sur-Seine

<http://valdeseine.iledeloisirs.fr>



Les sports proposés par la municipalité : La section natation

Elle accueille les enfants scolarisés du CE1 au CM2. Deux cours sont proposés : le mardi soir après la classe (piscine de Saint Germain en Laye) ou le mercredi en fin de journée (piscine de Verneuil sur Seine).

Les enfants apprennent à nager ou à se perfectionner selon leur niveau avec des Maîtres Nageurs Sauveteurs diplômés et passent un

brevet en fin de saison (25 cours d'octobre à mai).

Les sports enseignés par les associations sportives

Basket-ball, handball, volley-ball, course à pieds, randonnée pédestre, athlétisme, judo, karaté, wabudo, badminton, tennis, gymnastique, gym tonic, danse, zumba, yoga, capoeira, cyclisme, escrime, danse country, football, rugby, pétanque, tennis de table, cyclisme, ski nautique, plongée, pêche, voile, sport équestre...

Retrouvez la liste dans l'annuaire des associations et sur internet : www.triel-sur-seine.fr

Les événements sportifs et caritatifs

La municipalité apporte son soutien logistique à de nombreux rendez-vous sportifs : la Foulée Trielloise, le Cross du collège et CM2, le Téléthon, le Tournoi des Étoiles de Handball sur herbe, le triathlon des primaires...



Bon à savoir :

Les inscriptions dans les clubs sportifs triellois se font généralement à l'occasion du Forum des associations, organisé chaque année début septembre au Co-sec, 61 rue de Chanteloup



Où s'adresser ?

Maison des Associations
44 rue des Créneaux
01 39 70 28 82
Mail. associations@triel.fr

La Maison des Associations

La MDA vise à enrichir la vie locale en facilitant des activités associatives. Installé dans les locaux de l'ancienne école Charles Dupuis, ce lieu met à disposition de tous, des espaces d'échanges, de conseils, des formations ainsi que des moyens matériels aux services des projets associatifs.

Le Forum des associations

Début septembre, le forum accueille les associations au COSEC. Cette journée, rythmée d'animations et de démonstrations sportives ou artistiques, permet de découvrir notre tis-

su associatif actif et entreprenant.

L'école municipale de musique et de danse

École de musique

Espace Senet
121 rue Paul Doumer.
Tél. 01 39 70 20 92

Inscriptions :

Espace Senet, 121 rue Paul Doumer, le jour du forum des associations (début septembre)
Disciplines enseignées : piano, guitare électrique, guitare classique, flûte à bec, flûte tra-

— Vie culturelle et associative —

versière, violon, violoncelle, clarinette, saxophone, percussions batterie, ensemble jazz, ensemble funk, ensemble rock et classique, chorale, formation musicale.



École de danse

Maison des Associations
44 rue des Créneaux
Tél. 01 39 70 20 92

Disciplines enseignées : Danse contemporaine, street dance (sous réserve d'un nombre d'élèves suffisant)



Bon à savoir :

Les inscriptions à l'école municipale de musique et de danse ont lieu à l'Espace Senet, 121 rue Paul Doumer, le jour du Forum des Associations (généralement le 1er samedi de septembre).

Le Théâtre Octave Mirbeau



Haut lieu de la vie culturelle trielloise, le théâtre Octave Mirbeau a trouvé sa vocation culturelle à partir de 1977, après différentes affectations. En 1996, il prend le nom d'Octave Mirbeau, dramaturge, journaliste et écrivain ayant vécu à Triel au début du XXe siècle et dont le centenaire de la mort est célébré en 2017 notamment dans ce théâtre. Il accueille en résidence la troupe de théâtre amateur de la ville, les Comédiens de la Tour, mais aussi différents événements culturels organisés par la Municipalité ou les associations locales.



Où s'adresser ?

3 rue Cadot
Les Comédiens de la Tour
Tél. 01 39 27 94 59
www.comediensdelatour.pagesperso-orange.fr

Médiathèque Guy de Maupassant



Espace Senet
121 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 20 91
bibliotheque@triel.fr
www.bm-trielsurseine.net

Des lectures et espaces pour chacun

- Pour les enfants : albums, contes, romans, documentaires, bandes dessinées, magazines.
- Pour les ados : une sélection de livres et de revues.
- Pour les adultes : romans (policiers, SF,...), livres pratiques, documentaires, beaux livres, bandes dessinée, l'actualité presse quotidienne et hebdomadaire, magazines variés, presse locale
- Pour les malvoyants : livres en gros caractères et audio-livres.
- Pour tous : un fonds de DVD de fictions et documentaires.

Des services à distance

Le site internet de la médiathèque permet de consulter le catalogue des livres et des périodiques, de connaître la situation d'un document, de vérifier son compte, de

réserver des documents et de prolonger la durée du prêt.

La carte de lecteur

L'accès à la médiathèque et la consultation des livres sur place sont libres et gratuits. Pour emprunter, vous devez posséder une carte de lecteur. Elle est délivrée à l'accueil sur présentation de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile ou livret de famille et est valable un an.

L'animation culturelle pour tous

- Heure du conte : dès 3 ans, deux fois/an
- Accueil des écoliers : présentation de livres, lecture d'histoires, initiation à la recherche documentaire, atelier d'écriture, prêt de malles thématiques,...
- Tout-petits : accueil des enfants des multi-accueils et/ou des enfants accompagnés d'assistantes maternelles en petits groupes.
- Mais aussi... : conférences, lectures à voix haute, expositions, cafés-lecture, Salon des Auteurs.

Horaires d'ouvertures au public

	Matin	Après-midi
Mardi	Fermé	15H >18h
Mercredi	10H > >18H
Judi	10H >12h	Fermé
Vendredi	Fermé	15H >18h
Samedi	10H >...	... > 17h

Bon à savoir :

La médiathèque dispose d'un point d'accès à internet à disposition du public et d'un réseau de Wifi gratuit.

Événements et animations

La vie trielloise est rythmée par de nombreux événements municipaux, associatifs ou sportifs, auxquels les habitants sont très attachés

Septembre

Forum des associations

Les associations trielloises se réunissent le temps d'une journée au COSEC pour présenter leurs activités et proposer des démonstrations.

Journées du patrimoine

Deux jours pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine historique exceptionnel de notre ville.

Fête du Flan - Brocante



Lancée en 1978 par les commerçants et la municipalité, cette grande brocante est organisée chaque année. Elle accueille près de 500 exposants et 20 000 visiteurs.

Octobre

Accueil des nouveaux Triellois

Pour favoriser leur intégration dans la ville avec une visite en autocar afin de connaître ses équipements et ses sites historiques.

La Nuit de l'Horreur

À la veille d'Halloween, cette soirée permet aux jeunes triellois de se retrouver devant 2 films diffusés sur un écran..



Semaine Bleue

Nombreuses activités pour les seniors et repas au restaurant le Coq au Vin (sur inscriptions au CCAS).

Novembre

Soirée des Poilus

Pendant l'anniversaire de la Grande Guerre

Marché de Noël de l'AET

A l'espace Rémi Barrat le dernier week-end du mois.



Décembre

Téléthon

Animations de l'AFM en partenariat avec la ville et des associations en faveur de l'association française contre les myopathies.

Animations de Noël

Des contes et un spectacle sont proposés pour le plaisir de tous en attendant la venue du Père Noël.

Janvier

Salon des auteurs

La Ville accueille des auteurs locaux à l'espace Senet le temps d'une journée.



© Claude Barault

Mars-avril

Manifestation de printemps

Gourmandises de Pâques et Arts en Seine ou Octuor

Méga Star Party

Stands et des conférences autour de l'astronomie au Parc aux Étoiles

Salon des collectionneurs

A l'espace Rémi Barrat

Chasse aux Œufs

Des œufs sont cachés dans le Parc Senet pour le plus grand plaisir des tout-petits.

Mai

Fête de la Famille

La ville accueille tous les enfants et les familles dont elle s'occupe pour une journée festive, à côté du COSEC et de la Maison des Jeunes.

Juin

Fête de la Musique

Réunit les artistes Triellois amateurs ou professionnels.

Feux de la St Jean

La Ville, en partenariat avec l'association Bien Vivre à l'Hautil, continue la tradition dans le Parc aux Étoiles à l'Hautil.

Concert de fin d'année

L'École de Musique se produit devant les Triellois

Juillet

Fête nationale

Feu d'artifice et soirée musicale



Août

La Foulée trielloise

Course annuelle organisée par l'association Run en Seine.

La Nuit des Étoiles

Accueille petits et grands pour découvrir le ciel à l'Observatoire du Parc aux Étoiles..

Bon à savoir :

Toutes les idées de nouveaux événements sont les bienvenues !



Où s'adresser ?

Centre communal d'action Sociale (CCAS)
Espace Georges Beaujard
6 sente des Châtelets
01 39 70 72 34 / Fax. 01 39 70 20 17
Mail. ccas@triel.fr

Les services du CCAS

1 - Logements sociaux

L'enregistrement des demandes est à déposer au CCAS. Si votre employeur cotise au 1% patronal, demandez-lui les coordonnées de l'organisme où l'entreprise cotise pour déposer votre dossier. Renseignements au 01 39 70 72 34

2 - Aides sociales

> Délivrées par le CCAS :

- Allocation Energie (personnes de plus de 65 ans, non imposables)
- Aides financières diverses accordées par le conseil d'administration du CCAS sur demande des assistantes sociales du SAS de

Horaires d'ouvertures au public

	Matin	Après-midi
Lundi	08h30>12h	13h30>18h
Mardi	08h30>12h	13h30>17h
Mercredi	08h30>12h	13h30>17h
Jeudi	08h30>12h	Fermé au public
Vendredi	08h30>12h	13h30>17h
Samedi	Fermé	Fermé

Chanteloup-les-Vignes

- Bons alimentaires

> Délivrées par le Conseil départemental

- Carte mobilité inclusion
- Aides financières diverses : SAS de Chanteloup-les-Vignes : 01 39 27 11 60

3 - Aides financières diverses

- Allocation Personnalisée Logement (APL) C.A.F.Y : 0810 25 78 10
 - Dégrèvement de la taxe d'habitation
 - Dégrèvement de la taxe foncière
 - Exonération de la redevance audiovisuelle
 - Réductions d'impôts liées aux dépenses d'aide à domicile. Se renseigner auprès du Trésor Public de Triel : 01 39 70 68 20.
- Pour tout renseignement : Tél. 01 39 70 72 34

Attention :

Ces aides sont accordées sous certaines conditions.

Pour les seniors

- Service d'aide à domicile et télé-assistance
- Portage de repas
- Renseignements et inscriptions au 01 39 70 72 34
- Un colis de Noël ou Repas au Coq au Vin offert
- Remise des chèques cadeaux à utiliser chez les commerçants de Triel participants (uniquement pour les personnes non imposables)

Bon à savoir :

Le détail et le calendrier des autres manifestations à caractère festif destinées aux seniors est disponible au CCAS..

Transport des personnes âgées



Ce service vous permet de vous déplacer et vous accompagne dans un rayon de 15 km. Trois navettes sont à votre disposition :

- Navette santé : mardi et jeudi après-midi, lundi, mercredi et vendredi toute la journée uniquement sur rendez-vous.
- Navette commerces : mardi et jeudi matins
- Navette évasion : le 1er mercredi de chaque mois. Elle vous permet un accès aux centres commerciaux des alentours de Triel-sur-Seine pour des achats en électro-ménager, habillement...

Ce service est gratuit.

Renseignements et inscriptions au 01 39 70 72 34

Guide pratique des Aînés

Édité chaque année par la Ville, ce guide pratique est remis aux seniors à l'occasion de la distribution des colis de Noël. Également disponible au CCAS, il rassemble toutes les informations pratiques destinées aux seniors (aides et dé-



marches diverses, répertoire téléphonique, guide des prestations...)

Établissement d'accueil Arpavie

Résidence pour les personnes âgées valides proposant 60 studios avec kitchenette et salle d'eau.

10 bis rue de l'Hautil

Tél. 01 39 70 93 03



Travailleurs sociaux

Service d'Action Sociale
de Chanteloup-les-Vignes

Prendre rendez-vous auprès des assistantes sociales de secteur. Lundi et mardi au CCAS de Triel-sur-Seine. Du mercredi au vendredi au SAS de Chanteloup.

Adresse : 2 mail du coteau

78570 Chanteloup-les-Vignes

Tél. 01 39 27 11 60

Conciliateur de justice

Auxiliaire de justice assermenté au service du public, il a pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends entre les personnes. Son rôle est de trouver un terrain

d'entente dans les conflits entre particuliers. Il est tenu par le secret professionnel.

Pour tout renseignement et rendez-vous :

01 39 70 72 34

Médiation familiale

En cas de divorce et de séparation, elle permet aux deux parents de trouver ensemble, avec l'aide d'un tiers neutre, des solutions constructives pour la nouvelle organisation familiale - IDFM.

Pour tout renseignement et rendez-vous au

01 39 70 72 34

En ce qui concerne les associations caritatives, merci de vous référer à l'annuaire des associations disponible sur le site internet de la ville et à la Maison des Associations, 44 rue des Créneaux.

Une mutuelle pour tous les Triellois

La Ville a lancé au printemps dernier Triel Santé Solidarité, la mutuelle ouverte à tous les Triellois. Portée par l'association Mut'Com, elle s'adresse à tous les habitants sans autre condition particulière. Les inscriptions ou informations ont lieu chaque mardi au CCAS ou au forum des associations.

Bon à savoir :

Triel Santé Solidarité organise des permanences sur rendez-vous le mardi au CCAS, 6 sente des Chatelets. Contactez Cécile Level, conseillère clientèle, au 06 99 90 49 06 ou rendez-vous sur www.lamutuellecommunale.com

Achetez Triellois !

Achetez Triellois est une communauté sur Facebook lancée sur l'initiative de la Ville, et animée par les commerçants triellois. Il suffit d'adhérer avec votre compte en likant la page Achetez triellois pour être informé en temps réel des nouveautés, des promotions et de l'actualité des commerces de la ville.



Entre Triellois, votre plateforme de services de proximité



Lancé par la Ville, le réseau social de proximité Entre Triellois met en relation les habitants pour se rendre de petits services du quotidien ou pour trouver les artisans inscrits. Le site www.entretriellois.fr est accessible sur ordinateur, tablette et mobile, 24h/24 et 7j/7. Hamak est également disponible sur l'App Store et Google Play.

Espace des Créateurs en Seine



Situé sur le quai Auguste Roy, au cœur de la ville et le long de la promenade sur les rives de Seine, Les Créateurs en Seine est un espace de promotion et de valorisation ouvert à tous les porteurs de projets, entrepreneurs et artistes qui veulent se faire connaître auprès du public. Il permet de présenter une activité, gagner en notoriété, nouer des contacts... Structure légère, peu engageante sur le plan logistique et financier, elle facilite la démarche entrepreneuriale. Le loyer est modique et le chalet peut être réservé pour quelques jours seulement.

Bon à savoir :

Le programme des exposants à l'espace des Créateurs en Seine est disponible sur le site internet de la mairie.

Renseignements :
createursenseine@triel.fr
Tél. 01 39 70 20 10



Cadre de vie

57 Transports

**58 Collecte et traitement
des déchets**

60 Vie quotidienne

62 Stationnement



Trains SNCF ligne J

Infos sur www.transilien.com

Triel-sur-Seine

Transilien ligne J : Mantes la Jolie- Paris Saint Lazare via Conflans Fin d'Oise
Tél. 01 39 70 61 47

Verneuil-sur-Seine-Vernouillet

Transilien ligne J : Mantes-Paris Saint Lazare via Poissy et Houilles Carrières/Seine

RER A

infos sur www.ratp.fr

Le RER A dessert deux gares proches de Triel :

- Gare de Poissy, direction Paris
- Gare de Conflans fin d'Oise, direction Paris et Cergy le Haut.

Bus Transdev

Plusieurs lignes de bus passent à Triel :

- Ligne 3 Verneuil – Saint Germain-en-Laye
- Ligne 7 : Poissy – Limay
- Ligne 12 : Verneuil - Cergy
- Ligne 13 : Verneuil Achères
- Ligne 25 : Poissy - Chanteloup-les-Vignes
- Ligne 26 : Les Mureaux - St Germain en Laye
- Ligne 98 : Triel - Poissy

Bus Lacroix

www.cars-lacroix.fr

Ligne 30-27 : Verneuil-sur-Seine - Jouy le Moutier ou Ménucourt
Tél. 01 30 40 56 56

Bus Noctilien

www.transilien.com

N151 : Paris Gare Saint Lazare - Mantes La Jolie. Arrêt au pont de Triel

Bus Stile Express

www.stile-express.com

La ligne Express A14 « Verneuil – La Défense » relie la gare de Verneuil/Vernouillet, via un arrêt à Vernouillet et un à Orgeval, au Terminal Jules Verne de la Défense tous les jours de la semaine entre 6h20 et 21h00 et le samedi de 6h00 à 21h50.

Bon à savoir :

Calculez vos trajets en Ile-de-France via le site et l'application
www.vianoagigo.com

La collecte : une compétence de GPS&O



Depuis le 1er janvier 2017, la collecte des déchets est assurée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, (alors que le Sivatru continue de s'occuper du recyclage des déchets.)

Pour toute information concernant la collecte, contactez le 01 34 01 20 36 (GPS&O).

Le Tri Sélectif

Il s'effectue avec :

- Un bac gris à couvercle marron pour les déchets recyclables hors verre.
- Un bac gris à couvercle vert pour les emballages en verre.

Les déchets recyclables doivent être jetés en vrac dans les conteneurs, surtout pas en sacs fermés.

Les ordures ménagères sont collectées en bacs. Si vous n'en possédez pas, contactez La CU GPS&O

Pour les collectes, la commune est divisée en trois secteurs (voir plan de collecte page suivante) : le calendrier des collectes est disponible en mairie et sur le site internet de la mairie et sur celui de la CU GPS&O.

La sortie des bacs et des encombrants s'effectue la veille au soir de la collecte après 18h30. La collecte est maintenue les jours fériés.

Le non respect des sorties des ordures ménagères conduit à une contravention de première classe.

Collecte des rues étroites

Ordures ménagères : lundi et jeudi

Verre : mardi

Emballages recyclables : mercredi

Collecte des encombrants : 3ème vendredi matin de chaque mois. Les sortir la veille à partir de 20h.

Déchetterie intercommunale

L'accès à la déchetterie intercommunale du Sivatru est réservé aux particuliers munis d'une carte d'accès permanente délivrée lors de votre première venue à la déchetterie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les apports sont autorisés dans la limite de 1 m3 par foyer et par passage, tous déchets confondus, et de cinq passages par mois. Cette limite ne s'applique pas aux déchets végétaux.

Déchetterie du Sivatru

Zone Ecopôle Seine-Aval - Chemin des Moines

78510 Triel-sur-Seine

Tél. 01 39 27 03 77 - www.sivatru.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30-17h30

Mercredi / Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Samedi : 9h-17h non stop

Dimanche : 9h-13h.

Déchets toxiques

Les produits toxiques (ex : pots de peinture, bidons d'huile de vidange) ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, ils doivent être portés à la déchetterie. La liste des déchets toxiques est disponible sur le site internet du Sivatru.

Attention, les encombrants suivants sont interdits à la collecte en porte-à-porte :

- Déchets automobiles,
- Déchets d'amiante,
- Tout déchet toxique,
- Gravats, plâtre et les déchets professionnels.

Encombrants

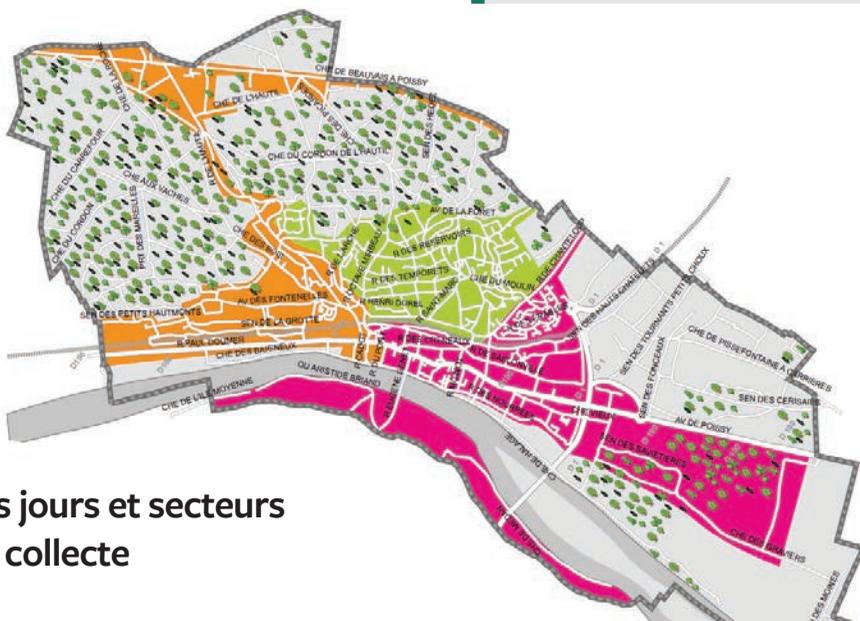
La collecte des encombrants s'effectue selon deux modes :

- Dépôt à la déchetterie du SIVATRU
- Collecte en porte-à-porte le 3e vendredi de chaque mois.

Ils sont limités à 1 m3 en tout par collecte, 60kg et 2m de long par objet.

Attention :

Les appareils électriques et électroniques (DEEE) doivent être rapportés en magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil du même type. Depuis le 1er janvier 2016, ils ne sont plus collectés avec les encombrants.



Les jours et secteurs de collecte

	Secteur orange	Secteur rose	Secteur vert
Ordures ménagères	Lundi / Jeudi Matin	Mercredi/Samedi matin	Mardi/Vendredi Matin
Tri sélectif	Jeudi Matin	Mercredi Matin	Vendredi Matin
Encombrants (mois)	3 ^e Vendredi Matin	3 ^e Vendredi matin	3 ^e Vendredi Matin

Accueil des nouveaux Triellois



Chaque année, au mois d'octobre, le Maire et l'équipe municipale accueillent nos nouveaux concitoyens autour d'un petit déjeuner de présentation de Triel suivi d'une visite de la ville. L'association AVF expose ses activités. Elle aide notamment les nouveaux triellois à s'insérer dans le tissu local en proposant de nombreuses sorties et animations.

Accueil des Villes Françaises (AVF)
Espace Senet - 1er étage
121 Rue Paul Doumer
78510 TRIEL
Tél. : 01 39 70 20 93
Email : avf.triel@laposte.net
<http://avf.asso.fr/fr/triel>

Stationnement

Certaines zones doivent être respectées pour le bien-être de tous telles que les passages piétons, les trottoirs, les places GIG-GIC, les stationnements réservés (Bus, Livraisons, Transports de fonds) ou encore les stationnements réglementés comme les zones bleues. La Police Municipale peut sanctionner les comportements irrespectueux à cet égard.

Important : Sur la voie publique en zone de

stationnement non réglementée, le stationnement ne peut excéder 7 jours consécutifs.

Nuisances sonores

Il appartient à chacun de prendre des précautions nécessaires pour éviter les bruits qui pourraient nuire à l'intérêt de la collectivité. Veillez à un usage quotidien respectueux de vos voisins : appareils de diffusion du son et de la musique, les outils de bricolage et de jardinage, jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés, activités occasionnelles telles que les fêtes ou travaux de réparation, équipements fixes (ventilateurs, climatiseurs...).



Arrêté préfectoral N° 2012 346 003 du 11 décembre 2012 (extraits)

Section 1 : Principes Généraux

Article 1 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Section 2 : Bruit d'activités professionnelles

Article 4 : Sans préjudice de l'application de réglementations particulières, toute personne exerçant une activité professionnelle susceptible de provoquer des bruits ou des vibrations gênants pour le voisinage, doit prendre toutes précautions pour éviter la

gêne, en particulier par l'isolation phonique des matériels ou des locaux et/ou par le choix d'horaires de fonctionnement adéquats.

Section 3 : Bruit dans les propriétés privés

Article 10 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires riverains sont tenus de couper et d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure de voies publiques et privées. Ils ne doivent pas gêner les réseaux publics (électricité, téléphone...).



Propreté des trottoirs

Chaque riverain propriétaire ou locataire, doit maintenir en état le trottoir bordant son

domicile.

- Au printemps et en été : taille des arbres, arbustes, haies.
- En hiver : déneigement et sablage des trottoir



Consommation d'alcool dans l'espace public

L'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de canettes d'aluminium notamment dans certains lieux ouverts aux enfants, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, donnent lieu à des désordres et mettent en cause la sécurité et la santé des mineurs. Il appartient à l'autorité municipale de prescrire des mesures sur la consommation de boissons alcoolisées.

Arrêté Municipal 2011/256 : La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble des voies publiques et dans les espaces donnant accès aux voies publiques, ainsi que l'ensemble des jardins ou parcs de la commune, en dehors des terrasses de cafés et des restaurants et tous établissements dûment autorisés.

Le stationnement en zone bleue

Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce local et afin de favoriser la rotation des véhicules en centre-ville, la municipalité a instauré, depuis la fin août 2015, une nouvelle réglementation du stationnement en zone bleue. En fonction des parkings et des rues, les durées maximales sont de 10mn, 15 mn, 1h, 1h30 et 4h.



Les règles de stationnement

- le stationnement gratuit entre 19h et 9h le lendemain ainsi que le dimanche et les jours fériés,
- la durée maximale indiquée à l'entrée du parking
- l'utilisation d'un disque de stationnement, en vente dans les centres commerciaux et les boutiques spécialisées en produits automobiles, permet d'indiquer votre heure d'arrivée.
- les stationnements pour personnes handicapées restent gratuits en permanence.



Les zones de stationnement réglementé

Pour une durée maximale de 10 minutes :
Rue des Créneaux au droit de la Maison des Associations.

Pour une durée maximale de 15 minutes :

- Rue Paul Doumer entre la rue des Créneaux et l'impasse Dupuis
- Rue Paul Doumer entre le numéro 161 et la rue Cadot.

Pour une durée maximale de 1 heure :

- Rue Paul Doumer entre la rue Eugène Se-

net et la rue de Seine, à l'exception des zones 15 minutes susmentionnées, numéro 161 et la rue Cadot.

Pour une durée maximale de 1 heure 30 :

- Parking Foch face au Garage Renault,
- Parking Jules Verne,
- Parking Senet,
- Parking de la Perception rue de l'Hautail,
- Place de l'Eglise,
- Rue Galande dans sa partie basse,
- Parking Charles Dupuis,
- Parking des Châtelaines,
- Rue du Moulin face au centre commercial,
- Allée des Merisiers derrière le cimetière.

Pour une durée maximale de 4 heures :
Parking Notre-Dame, Quai Auguste Roy.

Le plan de stationnement au centre ville



Ce plan est disponible en mairie, chez les commerçants et en téléchargement sur le site internet de la mairie.



Répertoires

64 Santé et paramédical

67 Commerce

72 Services

77 Numéro divers

Attention :

Les coordonnées et informations indiquées dans les pages suivantes ont fait l'objet d'une vérification préalable. Elle peuvent toutefois contenir des erreurs ou inexactitudes. N'hésitez pas à les signaler au service communication de la mairie sur communication@triel.fr



© Shutterstock - Have a Nice Day Photo

SANTÉ ET PARAMEDICAL

Médecins Généralistes

Dr Aurélie ROUSSET
23 rue des Framboisiers
Tél. 01 39 70 23 01

Dr Jean François Deverre
23 rue des Framboisiers
Tél. 01 39 70 23 01

Groupement Médical Henri
Dumont
5 bis rue du pont
Dr Odile JOLY
Dr Jean-Luc Joly
Dr Anne Charlotte Gilardi
Tél. 01 39 70 60 05

Dr Marie-Claire Saintive
130 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 81 10

Dr Lydi KLEIN-SPEETJENS
55 Rue Paul Doumer
Tél. 09 86 20 33 96

Médecins spécialistes

Michèle ROY-NEE
Cardiologue
10 rue du Pont
Tél. 01 39 74 20 22

Alina HARRAUDEAU
Dermatologue
34 rue du Général Gallieni
Tél. 01 3 74 36 76

Dr Lidy Klein - Gériatre
55 rue Paul Doumer
Tél. 09 52 78 80 86

Dr Fanny DORIN
Gynécologue
109 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 23 03 11

Dr Jérôme FER
Ophtalmologue
5 bis rue de Pont
Tél. 01 39 70 60 05

Dr Yousef DOUMAZ
Pédiatre
13 rue des Châtelaines
Tél. 01 39 74 41 26

Dr Joseph MAMOU
Pédiatre
3 Quai Auguste Roy
Tél. 06 80 14 67 35

Dentistes et Chirurgiens dentistes

Christine et Marc BEUNON
137 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 75 76 /
01 39 70 23 82

Evelyne et Jean-Daniel
BROCHET
32 rue du Lieutenant Le-
comte
Tél. 01 39 75 18 61

John KRETCHNER
34 bis avenue Poissy

Tél. 01 39 74 45 75

Sylvie VERRIEST
34 rue du Général Gallieni
Tél. 01 39 75 09 40

Laboratoire Korlak
6 rue de la Station
Tél. 01 39 19 53 21

Infirmiers infirmières

Valérie MICHAUX
6 Allée des Lilas
Tél. 01 39 70 31 69

Djamel MOHAMEDI
13 rue des Châtelaines
Tél. 01 39 74 24 82

Valérie POILVE et Frédéric GENONI
3, Quai Auguste Roy
Tél. 01 39 70 65 98

Edwige WALCZAK
55 rue Paul Doumer
Mob. 06 07 73 89 62

Agnes DRENO
55 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 74 33 61

Pharmacies

Pharmacie Delvallée
153 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 61 12

Pharmacie du Marché
3 bis rue du Pont
Tél. 01 39 70 61 06

Pharmacie Jean-Louis MORET
9 rue Châtelaines
Tél. 01 39 74 77 04

Pharmacie SIGWARD
83 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 83 62

Laboratoire d'analyse Médicale

Biofutur
14 rue du Moulin
Tél. 01 39 70 50 71

Clinique vétérinaire

Clinique Vétérinaire
249 Rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 62 90

Ambulances

Ambulance Sainte Anne
16 Boulevard Gambetta
78300 Poissy
Tél. 01 39 65 12 38

Ambulance Marcelino
2 Rue Paul Doumer, 78540 Vernouillet
Tél. 01 39 65 20 20

Ambulances AB Santé
11 Rue des Maraîchers,
78260 Achères
Tél. 01 39 70 62 26

Hypnose

Léonore Brichet Sadoul

55 Rue Paul Doumer
Mob. 06 18 97 10 64

Masseurs Kinésithérapeutes

Cécile KEBEDJIS BORDATO
13 rue des Châtelaines
Tél. 01 39 75 19 30

Carole LANIER
235 bis rue Paul Doumer
Tél. 01 83 57 30 31 /
Mob. 06 19 80 38 63

François PINON
55 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 94 08

Christophe RAGOT
5 Quai Auguste Roy
Tél. 01 39 70 95 76

Benoit REGNIER et Isabelle ADRET REGNIER
13 rue des Châtelaines
Tél. 01 39 75 19 30

Massage Bien-Etre

Ma Mère Veille
4 rue de l'échénet
Tél. 06 86 00 18 28
www.mamereveille.fr

Orthophonistes

Florence DESSAINT-PINEL
185 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 97 76

Mélanie LEMAITRE
76 rue des Temporets,
Tél. 07 83 27 77 28

Caroline DEVERRE
23 rue des Framboisiers
Tél : 01 39 70 23 05

Ostéopathes

Mathieu LARIDON
23 rue des Framboisiers
Tél. 01 39 27 92 38

Romuald GUERBET
55 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 64 03

Alexandre LARCADE
14 grande rue de Pissefontaine
Tél. 06 50 91 50 91

Geoffrey AUBIN
55 rue Paul Doumer
Mob. 06 51 08 29 82

Aurore LE GUILLEVIC
165 rue Paul Doumer
Tél. 07 69 20 21 32

Lydi KLEIN-SPEETJENS
55 Rue Paul Doumer
Tél. 09 86 20 33 96

Orianne HELAINE
34 rue des Frères Martin
Mob. 06 24 31 90 25

Podologues

Maël WOTIN
13 rue des Châtelaines
Tél. 01 39 70 86 06

Yves THIERRE
55 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 35 61

Psychologue

Françoise PARLOUER
55 rue Paul Doumer
Tél. 07 87 12 05 50
Mail. francoise.parlouer@gmail.com

Rahaelle Garay
A domicile
Mob. 06 58 84 60 79
Mail. raphaelle.garay@gmail.com

Corinne GRAPPIN UNGER
28 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 58 83

Sabine FAVIER
10 allée des IFS
Mob. 06 12 48 76 65
Mail. sabine.favier73@laposte.net

Psychothérapeute

Simone CORDIER
33 rue du Général Leclerc
Tél. 01 39 27 91 17

Véronique DELAHOUSSE
44 rue du Général Gallieni
Tél. 01 39 70 31 39

Marie-France LE GUILLEVIC (pratique en dehors du cadre réglementé)
165 rue Paul Doumer
Tél. 01 34 74 22 73 /
Mob. 06 17 40 68 50

Béatrice MARTY
18 Chemin de l'Echenet
Tél. 01 39 74 00 14 /
09 77 32 54 53

Houria MICHELET
55 Rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 96 68

Sophrologue

Valérie BEERNAERT
23 rue des Framboisiers
Mob. 06 20 82 01 08
Mail. beernaert.valerie@gmail.com

Carine LATEOULE
2e sente des Glaises
Mob. 06 89 80 73 51
www.accessophro.com

Frédérique DROUOT
70 rue de l'Hautil
Mob. 06 75 45 01 86

Chantal Charles
55 rue Paul Doumer
Mob. 06 32 27 75 46



© Shutterstock - Monkey Business Images

COMMERCE

Agences Immobilières

Agence Principale
115 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 77 77
www.agenceprincipale.com

Audit Immobilier Winklaire
Christine Mandataire
5 allée Charles Baudelaire
Tél. 06 81 38 78 96

Bourse de l'Immobilier
212 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 60 72
www.bourse-immobilier.fr

Coté Gare Immobilier
1 Place de la Gare
Tél. 01 39 74 05 32
www.cotegareimmobilier.fr

L'Essentiel de l'Immobilier
152 rue Paul Doumer
Tél. 01 34 01 20 20
www.lesessentiel-immobilier.com

Orpi Agence Rive de Seine
194 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 74 74
www.orpi.com

La Résidence
137 rue Paul Doumer
Tél. 01 71 52 70 56
www.laresidence.fr

Autrement Immobilier
188 Rue Paul Doumer
Tél. 01 39 75 06 10
www.autrementimmo.fr

Diagsphere (diagnostics immobiliers)

162 rue Paul Doumer
Tél. 01 72 54 75 95

Alimentation

Boucherie Rousseau
156 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 61 45

Boulangerie Pâtisserie
Maison Lamotte
216 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 62 41

Boulangerie Les Châtelaines
7 rue des Châtelaines
Tél. 01 39 27 07 26

Boulangerie
Au pain d'Autrefois
84 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 62 36

EPI Service
218 rue Paul Doumer

Simply Market
13 rue Paul Doumer
Tél. 01 34 01 20 70

Cafés PFAFF (Torréfacteur)
40 avenue de Poissy
Tél. 01 39 74 82 69
<http://cafe.cafes-pfaff.com>

Antiquités

Françoise MENGUY GOA-
RIN
Rue des Saussaies
Tél. 01 39 74 38 08

Artisanat d'Art

Bijoux : Création, répara-
tion, transformation Judith
Haddock (sur RDV)
64 rue des Créneaux
Tél. 01 39 27 02 05 /
Mob. 06 76 57 21 07
www.judith-haddock.com

Restaurateur de Bronze
Aux mains de bronze
26 rue de l'Hautil
Tél. 01 39 74 96 64
[contact@auxmainsde-
bronze.com](mailto:contact@auxmainsde-bronze.com)
auxmainsdebronze.com

Souffleur de verre : Isabel
DAVILA
13 chemin des bois

Mob. 06 07 87 52 09
[http://lamagieduverreetdu-
feu.fr/](http://lamagieduverreetdu-feu.fr/)

Auto-école

C.E.R Triel
Auto, Moto, Bateau et BSR
119 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 65 77

INRI'S
181 bis rue Paul Doumer
Tél. 09 83 35 90 75
www.inris-formations.com

Extraloc
Location de voitures à
double commande
5 Rue de l'Hautil
Tél. 01 39 27 83 53

Automobile

AXIAL Carrosserie Triel-
loise
85 rue de Sablonville
Tél. 01 39 74 85 04

Gomes Antonio / AMG
3 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 49 04

Garage CBF
1 ter chemin des graviers
Tél. 01 30 74 16 18

Maillard Rudy - Garage
automobile
11 chemin de la Roche

Tél. 01 75 86 08 18

Eurorepar
7 rue du Docteur Sobaux
Tél. 09 52 49 14 47
www.eurorepar.fr

Peugeot - Autrement Auto-
mobile
21 avenue de Poissy
Tél. 01 39 70 44 99

Renault - Agent Bagros
1 rue du Pont
Tél. 01 39 70 60 29

Lavage Auto Triel
1 Avenue de Poissy
Tél. 01 39 27 96 05

Sécuritest - Centre de
contrôle technique
16 bis rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 81 90

Banques

Banque Populaire Val de
France
190-192 rue Paul Doumer
Tél. 09 88 98 94 43

BNP Paribas
159 rue Paul Doumer
Tél. 0 820 820 001

CIC Crédit Industriel et
Commercial
174 rue Paul Doumer
Tél. 0 820 896 522

LCL
149 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 27 11

Société Générale
184 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 62 97

Café – Bars – Tabacs

Bar des Amis
196 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 60 83

Le Balto
106 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 60 74

Le Fontenoy
160 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 60 41

Coiffeurs

Barber's Shop
143 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 62 21

Créa'tif
220 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 93 44

Benjamin Lecoœur
145 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 43 88

Gil Coiffure
208 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 77 21

Salon les Châtelaines
17 rue des Châtelaines
Tél. 01 39 70 85 73

Sun And Cut
148 rue Paul Doumer
Tél. 09 83 91 91 07

Amel Coiffure (à domicile)
Tél. 07 62 72 54 92

Armelle LAMARCHE (à domicile)
Mob. 06 62 53 59 71

Paradela Nathalie (à domicile)
Mob. 06 18 02 28 55

Esthétique

Institut DS
137 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 77 38

Katarzyna (à domicile)
Tél. 06 16 81 52 53

Maud esthéticienne (à domicile)
Tél. 06 73 43 63 00

Christine HUGON
10 rue de l'Arche
Tél. 01 39 70 54 08

Maud Leclercq (Socio-esthétique)
Mob. 06 73 43 63 00
maud.socio.esthetique@gmail.com

Funéraire

Alliance Internationale
d'Obsèques
139 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 84 22

Fleuristes

Triel Fleurs
16 rue du Pont
Tél. 01 39 70 67 33
www.triefleurs.fr

Hébergement

Camping Ile du Roi
Chemin de Médan (rive gauche)
Tél. 09 70 35 91 58
www.campingileduroi.fr

Camping Les Quatre
Arpents
Chemin de Halage
Tél. 01 39 75 91 11

Jardin des Toiles
155 rue Paul Doumer
Mob. 06 42 13 34 51
www.lejardindestoiles.com

Péniche CALYX
48 Quai Aristide Briand
Mob. 06 64 84 67 32
www.facebook.com/penichecalyx

Hôtel Bellevue
27 rue du Général Gallieni
Tél. 01 39 74 67 60

Hotèl Le Rivage
2 rue du Pont
Tél. 01 39 74 22 38

Informatique

Arobazz
225 Bis rue Paul Doumer
Mob. 06 75 25 06 12
www.arobazz.com

Micro SAV
4 rue de la Station
Tél. 01 39 27 02 22
www.microsav.com

PC Occas et Info
79 rue des Saussaies
Tél. 01 39 27 01 93

La Poste

Bureau de poste de Triel
171 rue Paul Doumer
36 31
www.laposte.fr

Laverie

Laverie libre service
222 rue Paul Doumer

Jour de Lessive
26 sente de la Grotte
Mob. 06 33 32 15 56

Librairie, papeterie, presse

Histoire de Lire
168 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 36 27

Librairie des Châtelaines
16 rue Moulin
Tél. 01 39 70 93 00

Opticiens

Centr'Optic
151 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 34 42
www.centroptic-trielsur-seine.monopticien.com

Triel Optique
127 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 76 25

Photographie

Family Portrait
22bis rue de Chanteloup
Mob. 06 81 97 85 62
www.familyportrait.fr

LS Photo
200 rue Paul Doumer
Tél. 01 74 12 87 83

Restaurants

Chez Nous
298 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 62 76

Le Coq au Vin
61 quai Aristide Briand

Tél. 01 39 65 99 95
www.le-coq-au-vin.fr

Gusto Pasta E Pizza
181 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 01 37

Milano Pizza
177 rue Paul Doumer
Tél : 01 39 70 50 3

Le Restaurant Saint Martin
2-4 rue Galande
Tél. 01 39 70 32 00
www.restaurantsaintmartin.com

Le Rive Gauche
2 Route de Verneuil
Tél. 01 39 65 61 11

Sushi Triel
129 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 29 94

Le Carafon
146 rue Paul Doumer
Tél. 09 51 57 53 13

L'Olivier
171 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 16 81

Nour - Chez Hamid
172 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 06 41 10

Restauration rapide

POP Sushi
2 rue de la Station
Tél. 01 84 16 06 41

www.popsushi.fr

Restaurant Galatasaray /
Chélatif
166 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 74 14 39

Restaurant Alanya / Chez
Mehmet
200 rue Paul Doumer

Les Pieds Sous La Table
(Pizzeria)
180 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 40 59

Woodiz Pizzas
158 Rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 14 85

Services à la personne

Allo Dom'Services
52 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 26 92

AADSP NOYE (Nord Yve-
lines)
161 Bis Rue Paul Doumer
Tél. 01 34 22 02 44
www.aadsp.fr

Sports et loisirs

Equitation

La Petite Cavalerie
6 rue de la Chapelle
Tél. 01 39 74 87 05
www.la-petite-cavalerie.fr

Nautisme

Chantier nautique Robert
Mallard
5, quai Aristide Briand (rive
gauche)
Tél. 01 39 65 60 73

Vêtements

La Petite Fouine (dé-
pot-vente 0-10 ans)
37 rue de Sablonville
Tél. 01 39 27 61 06
www.la-petite-fouine.fr

Tatouage

Inked by Me
179 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 83 06



© Shutterstock - Kinga

SERVICES

Alarmes, sécurité

F.R.I (Alarmes, Vidéo-protection)
52 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 71 36

Alt Sécurité
70 rue des Frères Leiris
Tél. 01 39 27 34 78

Architectes

Sylvie Maurin
228 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 94 12

PBO Architecture
Péniche Calyx
48 Quai Aristide Briand
Tél. 01 39 65 71 21
www.pboarchi.fr

Agence d'architecture Philippe Belet
206 Rue Paul Doumer
Mob. 06 63 79 90 75
<http://agence-architecture-belet.com/>

Agence Hamadryade
39 rue des Créneaux
Tél. 01 34 43 87 87
www.hamadryade.com

Avocats

Laurence Delarue
3 Quai Auguste Roy
Tél. 01 39 27 23 50
<https://www.delarue-yve-lines-avocat.com/>

Philippe JULIEN SAINT AMAND
3 Quai Auguste Roy
Tél. 01 39 27 00 49

Assurances

Axa – Frederic Spangenberg
Agent mandataire
fredspan1@aol.com

Bâtiment et Décoration

Alcema Renovation
5 Rue Paul Doumer,
Mob. 06 17 03 43 10

CPCA Arnaud-Caujolle
150 rue Paul Doumer
Tél. 09 77 59 66 17

E.C.R Bâtiment
178 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 87 68
www.ecrbatiment.com

Taquet et Compagnie (SA)
Travaux Publics et Bâtiment
50 rue Sablonville
www.taquet.fr
Tél. 01 39 74 01 90

Van der Zentz (Cie V.D.Z)
2 Chemin De Medan
Tél. 09 70 35 59 43
www.vanderzentz.net

Communication, événementiel, audiovisuel...

A.M Vidéo
66 rue des Frères Leiris
Tél. 01 39 74 12 02

Cartier Conseil
16 rue d'Écancourt
Tél. 01 39 27 19 11
www.cartier-rp.fr

Events & Wheels
3, Chemin de la Ruelle
Corneille
Mob. 06 75 26 19 74 /
06 89 70 73 74
www.events-and-wheels.com

Les Films biographiques
5 allée des bouleaux
Tél. 09 83 042 052
www.lesfilmsbiographiques.com

Roland GUENOT
Chemin Ruelle Corneille
Mob. 06 09 47 71 73

In Fine Communication
18 rue des Reservoirs
Tél. 07 89 54 76 51
www.infinecom.fr

Véronique Jeannin
Spécialisation en relations
presse
146 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 67 93

Journal des deux Rives
50 Rue des Créneaux
Tél. 01 83 57 06 01
www.journal-deux-rives.com

Katsura
13 rue Paul Meyan
Tél. 01 39 70 22 51
www.katsura.fr

Rouge cinétique
Agence de communication
digitale
9 allée des Lauriers
Mob. 06 66 24 53 49
www.rougecinetique.com

Xinius
Creation de sites internet
11 Rue des Réservoirs,
Tél. 01 39 70 48 45

Déménagements

Déménagement Jean-Pierre
GALLET

90 rue des Frères Leiris
Tél. 01 39 70 77 04

Éducation

FUTURYSTIC - Philippa
DRALET
Consultante pour l'éducation
à l'étranger
37 Rue des Bois
Mob. 06 13 42 69 35
www.futurystic.com

Sabine FAVIER
Conseillère d'orientation
10 allée des IFS
Mob. 06 12 48 76 65
sabine.favier73@laposte.net

Electricité

I.E.E (Installation Équipements
Électriques)
Dépannage 7/7 - 24/24
5 avenue des Fontenelles
Mob. 06 65 44 10 07

Thierry Merminod
2 rue Trousseline
Mob. 06 07 11 76 98

Eric Montigne
4 Avenue de la Forêt
Tél. 01 74 12 19 62

MORIN Antoine
38 rue de Sablonville
Mob. 06 64 14 75 56

Baptistat Bernard
82 rue de Sablonville,
Tél : 01 39 74 84 20

Ets Fontaine
226 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 06 06 06 /
Mob. 06 98 31 25 50

Salvador Arranja Ivo
41 rue des Créneaux
Tél. 07 82 11 03 67

Briedj Kamel (SARL)
1 placette du Chat Perché
Tél. 06 68 17 98 68

Dias Mota Sergio Manuel
59 rue des Créneaux
Tél : 01 74 12 18 24

E.S.E Elec Services Equipements
52 rue Paul Doumer
Tél. 06 01 84 94 55

Godinho Figueira Antonio
41 rue des Créneaux
Tél. 07 82 32 11 47

TREES (technologie réseaux
électronique électrique
solutions)
3 allée du Belvédère
Mob. 06 63 91 89 65

Espaces Verts

Arb'Horizons - Paysagistes
40 rue de l'Hautil
Tél. 01 39 74 15 06

Steeve CANFIN - Paysagiste
1 Chemin des Baigneux
Mob. 06 25 89 12 67

Xavier de Chirac Paysagiste

70 domaine de Cheverchemont
www.xavierdechirac.com
Mob. 06 85 66 24 76

Pierre-Louis VERRIER
Aménagement paysager
304 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 74 24 26

Étude, Conception et fabrication d'automatisme

Mini Micro
1 rue Clos des Sources
Tél. 01 39 27 86 62

Experts comptables

Expertise Comptable Hautil
141 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 28 90
www.cabinet-ech.fr

Vincent RANCHON
271 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 22 35 /
09 71 40 02 45

Fenêtres, menuiserie...

Acces Elec Control (portes
automatiques)
15 rue du Dr Sobrun
Mob. 06 20 22 32 46

A.G Fermetures
7 Square Pierre Mac Orlan
Mob. 06 07 61 99 21
www.ag-fermetures-triel-seine.fr

Alliance Eco (menuiserie et
isolation)
102 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 74 94 79
www.alliance-eco.pro

Art et Fenetres
206 Bis Rue Paul Doumer
Tél. 01 30 42 04 90

Béta Renov
1 bis rue Paul Doumer
Tél. 01 39 65 18 07
www.betarenov.fr/

C.E.T Rénovation
19ter rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 47 96

Entreprise MD (menuiserie)
24 avenue de la Forêt
Tél. 01 39 27 05 48

Fenêtr'isol
161 bis rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 74 51

Jouini KHEMAIES (menuiserie bois et PVC)
114 Rue Paul Doumer
Tél. 09 81 92 58 07

Stephane Rozière
18 rue Général Leclerc
Tél : 01 39 70 68 28

Pierre Votre Artisan (fenêtres)
8 rue Pasteur
Mob. 06 20 51 60 50

Jocelyne Forest et Associés

134 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 60 10

Ets Fontaine
226 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 06 06 06 /
Mob. 06 98 31 25 50

Froid industriel

Socatef
52 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 75 17 00

Informatique

Buroland Conseil
4 bis rue Paul Doumer
Tél. 01 34 01 23 23

France Réseaux Informa-
tique
52 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 27 71 36

Cécile VIGNERON
18 rue Trousseline
Tél. 01 74 12 94 10

EWAYCOM
5 rue Chapelle
Tél. 01 39 74 17 35

Maçonnerie

Adelino Martins
37 av. de Poissy
Tél. 01 39 08 01 19

Batidesign
83 rue de Sablonville
Mob. 06 70 07 99 96

B.M.R.N
19 bis rue des Fontenelles
Mob. 06 73 98 68 69

Michel Dupuis
20 rue Octave Mirbeau
Tél. 01 39 74 24 26

Nettoyage

José Da Costa GOMES
16 rue des Frères Leiris
Tél. 01 39 70 35 10

Prop' Services
52 rue Paul Doumer
Tél. 01 72 54 70 18
www.prop-services.fr

Notaires

Christine Devaux Bernard
Bachelier et
Isabelle Laso-Ferrari (SCP)
Place de la Gare
Tél. 01 39 70 60 21

Peinture, revêtement

Entreprise Générale de
Peinture
C. Fouach
3 rue de l'Hautil
Mob. 06 07 04 64 77

Detry Peinture
Mob. 06 62 12 49 20
www.peinture-detry-78.com

João DA COSTA GOMES
8 rue d'Écancourt
Tél. 01 39 70 37 13

JRG Peinture et Vitrerie
8 rue du Four
Mob. 06 19 81 67 83
jrg.sg@gmail.com

M. A Déco
71 Avenue de la Forêt
Tél. 01 39 74 10 80

Stéphane DECOR
134 rue Paul Doumer
Mob. 06 16 11 60 94

Plomberie

LIK Plomberie
31 sente des Châtelets
Tél. 01 70 82 49 53

I.P.C
9 route de Verneuil
Tél. 01 39 71 03 23

Grattenois (Plomberie
Chauffage Renovation)
54 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 62 38

Rousseau Jean-Pierre
30 bis Rue des Frères Leiris
Tél. 01 39 70 55 89

Ets Fontaine
226 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 06 06 06 /
Mob. 06 98 31 25 50

Breton Vedrenne
179-181 rue Paul Doumer
Tél. 01 39 70 33 60
contact@bretonvedrenne.com

Plomberie Chauffage de
l'Hautil
225 ter rue Paul Doumer
Tél. 01 30 74 52 59
contact.pch78@gmail.com

Séric 2000
28 rue de l'Hautil
Tél. 01 39 74 15 01

Recyclage - Récupération

Récupération Fer et Métaux
Chemin des Nourées
Tél. 01 39 70 96 06

Relooking mobilier

Hélène et ses cartons
8 quai Auguste Roy
Mob. 06 07 45 93 57
heleneetscartons.fr

Serrurerie

Ets Fontaine
226 rue Paul Doumer
Tél. 01 30 06 06 06 /
Mob. 06 98 31 25 50

Taxis stationnés à Triel

Abord Taxi
11 Chemin Des Gouillards
Mob. 06 23 89 32 97

Taxi Axel
Mob. 06 08 97 67 86

Gilles Foin
14 Rue Du Lieutenant Le-
comte
Mob. 06 07 16 18 69

Les Taxis de Triel sur Seine
(Eric Gelin)
Impasse Des Cerisaies
Mob. 06 09 14 71 22
www.taxi-triel-sur-seine.fr



ENERCHAUF 4 allée du Carré - 92230 GENNEVILLIERS - www.enerchauf.fr

- Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation,
- Énergies renouvelables,
- Conception, réalisation d'installations de chauffage, de conditionnement d'air, de ventilation et de climatisation,
- Production et distribution d'électricité, de fluides thermiques et frigorifiques
- Audits énergétiques, bilans, assistances technique et financière.



Exploitation/maintenance : 08 26 10 37 18/19 - Services commerciaux : 01 41 32 43 02 - Fax : 01 41 32 43 23



© Shutterstock - Brian A. Jackson

NUMEROS DIVERS

Administrations

Préfecture des Yvelines
13 Avenue de Paris
78000 Versailles
Tél. 01 39 49 78 00

Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
1 rue du Panorama
78105 Saint-Germain-en-Laye
Tél. 01 30 61 34 00
www.yvelines.gouv.fr

Perception de Triel (Trésor Public)
12 rue de l'Hautil
Tél. 01 39 70 68 20
www.impots.gouv.fr

Conseil Départemental des Yvelines
Hôtel du Département
2, place André Mignot
78012 Versailles Cedex
Tél. 01 39 07 78 78
www.yvelines.fr

Police - Pompiers

Pompiers : 18
Police : 17

Police Municipale
10 rue de l'Hautil
Tél. 01 39 70 27 00
Astreinte. 06 03 06 29 75
Commissariat de Poissy -17
16 Boulevard Louis Lemelle
Tél. 01 39 22 27 27

Police nationale
1 rue Arnoult Laroche
78540 Vernouillet
Tél. 17 ou 01 39 65 65 30 /
01 30 06 58 10

Centres de secours
9 rue Edouard Legrand
78 570 Chanteoup-les-Vignes
Tél. 01 39 74 18 08

2 Route de Chapet
78540 Vernouillet
Tél. 01 39 71 55 00

Urgences médicales

Numéro d'urgence européen : 112
Urgences médicales : 15
SOS médecins : 36 24

Centre anti-poison

Tél. 01 40 05 48 48 ou 45 45

Centre Hospitalier Inter-communal de Poissy / St-Germain-en-Laye (C.H.I.)

● Site de Saint-Germain-En-Laye : 20 rue Armagis 78100 Saint-Germain-en-Laye

Tél. 01 39 27 40 50

● Site de Poissy
10, rue du Champ Gaillard
78300 Poissy

Tél. 01 39 27 40 50

www.chi-poissy-st-germain.fr

Centre Hospitalier Inter-communal de Meulan-Les Mureaux (C.H.I.M.M.)

1 rue du Fort

78250 Meulan

Tél. 01 30 91 85 00

www.chimm.fr

Centre Hospitalier René Dubos

6 Avenue de l'Île de France

95 300 Pontoise

Tél. 01 30 75 40 40

www.ch-pontoise.fr

Urgences vétérinaires

Tél. 0 836 689 933

SOS dentaire

● Paris

Tél. 01 43 36 36 00

● Poissy

Tél. 01 43 37 51 00

Urgences sociales

Allo enfance maltraitée : 119

Drogues, alcool, tabac info service

Tél. 0 800 23 13 13

Écoute Sexualité Contraception

Tél. 0 800 803 803 (numéro vert)

Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : 3977

Écoute Cancer

Tél. 0810 810 821

Dépannage eau, gaz, électricité

EDF/GDF

Tél. 00 810 010 333

SEFO (Société Des Eaux de Fin d'Oise)

Tél. 01 39 70 20 00

Cultes

Culte Anglican

Holy Trinity Church

15 Avenue Carnot

78600 Maison Laffite

Tél. 01 39 62 34 97

Culte Catholique

Eglise St Martin / Presbytère

1 place de l'Église

Tél. 01 39 70 61 19

<https://paroisse-triel.fr/>

Culte Israélite

Synagogue

Rue de Bazincourt

78480 Verneuil-sur-Seine

Tél. 01 39 71 74 37

AFIVE (Association des Familles Israelites de Verneuil et ses Environs)

54 Grande Rue

78480 Verneuil-sur-Seine

Tél. 01 39 71 74 37

Culte Musulman

Mosquée Oqba Ibn Nafi Al Fihri

Avenue Charles de Gaulle

78570 Chante-

loup-les-Vignes

Culte Orthodoxe

Paroisse Orthodoxe Saint-Germain et Saint-Cloud

21 rue de Montbuisson

78430 Louveciennes

Tél. 01 39 69 39 62

Culte Protestant

Temple

31 Avenue des Ursulines

78 300 Poissy

Tél. 01 39 65 07 63

www.epu-poissy.fr

Des solutions
en banque,
assurance et
téléphonie mobile.

CIC Triel

174 rue Paul Doumer
78510 Triel-sur-Seine

0 820 896 522 Service 0,12 € / min
+ prix appel

10200@cic.fr



Construisons dans un monde qui bouge.

RCS 542 014 381 Paris

cic.fr

Classe d'éveil 2/3 ans

OUVERTE DEPUIS 2004

Classe maternelle 3/6 ans

Classe élémentaire 6/9 ans

Cours d'anglais le mercredi



École Montessori bilingue
"secrets d'enfance"

28 Bld de l'Europe 78540 Vernouillet

01 39 65 98 13

www.secretsdenfance.com

Opti' Soins

POUR VOS YEUX



Valérie ROUSSEAU
Opticienne diplômée d'état

Pour nous contacter :

Tél : 01 34 92 01 18

optisoins@orange.fr

www.opticien-optisoins-vaux.com

NOUVEAU

TOUTE L'ANNÉE
VOS VERRES CORRECTEURS
SOLAIRES OFFERTS*

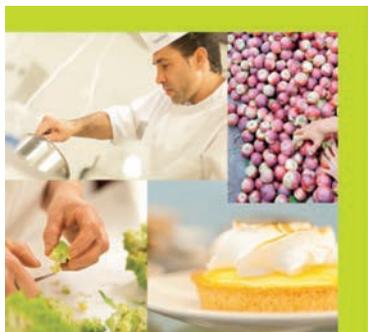
DÉPLACEMENT À DOMICILE
GRATUIT SUR DEMANDE

Du mardi au samedi 9h-12h30 et 15h-19h

258 rue du G. de Gaulle

78740 Vaux-sur-Seine

*Pour l'achat de tout équipement monture-verres



+30
de
années
d'expérience

1^{er}
groupe
indépendant
de restauration
dans l'Île-de-France

240 000
convives
servis chaque jour


Cuisine évolutive
PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS

Des prestations personnalisées et un savoir-faire reconnu
dans la livraison de repas en restauration collective

www.convivio.fr   

Convivio NORMANDIE/PICARDIE - Le Château de Bois Himont - 76 190 BOIS HIMONT
02 35 95 80 49 - service.commercial@convivio.fr

Cuisine évolutive est une solution de restauration proposée par Convivio



BETARENOV

www.betarenov.fr

01 39 65 18 07

1bis rue Paul Doumer
78510 TRIEL-SUR-SEINE



DEVIS GRATUIT

L'art de la Fenêtre depuis 1989



Qui me permet de retrouver la complicité avec mes amis ?

C'est mon audio expert

Les audioprothésistes **entendre** ... et la vie recommence

email : info@audition-entendre78.com
Site : www.audition-entendre78.com



SANDRA TANDEJNIK AUDITION
17, rue des Prés - 78480 Verneuil-sur-Seine
Tél : 01 85 47 07 07